

Nouvelles de l'éolien

Quelques informations glanées ça et là...

Dernière mise à jour : 7 avril 2012

Une partie des informations provient du bulletin « barsczus »

VOISINES Lundi 2.04.2012

Le projet éolien préoccupe les habitants

Samedi soir, une soixantaine d'habitants a répondu à l'invitation de l'association Protégeons Voisines, qui organisait une réunion publique. Le but était d'informer la population sur la future implantation d'éoliennes par la société Théolia et des « risques » présumés.

L'implantation est envisagée sur les communes de Voisines, Lailly, Fontaine-la-Gaillarde, Molinons et Villiers-Louis.

Les organisateurs voulaient « informer », « sensibiliser » et surtout « mettre en garde » la population, affirmant que ces éoliennes peuvent être source de nuisances visuelles, sonores et, à plus longue échéance, être des charges matérielles, à leur fin de vie.

L'accord des élus « seulement pour l'étude »

Six personnes se sont succédé pour développer leurs arguments environnementaux, financiers et techniques. Jean Charrey (Amis de Thorigny et de l'Oreuse) a mis en avant la responsabilité des élus : « Le maire a une responsabilité en cas de défaillance de l'exploitant. »

Claude Roche, ingénieur, a développé l'aspect technique : « La vitesse du vent sur les sites du projet est de 5,7 mètres seconde, alors que la moyenne en France est de 7, donc c'est bien au-dessous du rendement normal », a-t-il assuré. Un autre intervenant a insisté sur le non-stockage de l'énergie électrique.

Certains habitants, proches des sites concernés, ont quant à eux remarqué que les éoliennes seraient implantées sur le passage d'oiseaux migrateurs.

L'association a aussi évoqué ses relations avec la municipalité : « Il n'y a pas eu de tension avec la commune, mais les relations sont très discrètes. Pour tout dire, nous n'avons jamais eu l'occasion de parler des éoliennes. »

Corinne Sapina, une conseillère municipale présente à la réunion a tenu à mettre les choses au point : « En aucun cas, la municipalité n'a donné à la société Théolia l'autorisation d'implanter des éoliennes. Nous avons seulement donné notre accord pour l'étude. C'est tout ! » ■

THÉOLIA Les habitants ont écouté attentivement les interlocuteurs, qui se sont succédé.

Daniel Pilioult

Éolien : vents contraires à Joux-la-Ville

Les anti-éoliens ont déposé de nouveaux recours contre les permis de construire modificatifs du 10 août 2010. Ils vont également demander l'abrogation de la zone de développement de l'éolien (ZDE).

Franck Morales

Le combat continue sur le front de l'éolien. L'arrêt du 22 février rendu par la cour administrative d'appel de Lyon déboutant l'association Contre Vents (notre édition du 17 janvier) n'a pas calmé les ardeurs des opposants au projet d'implantation d'un parc éolien à Joux-la-Ville, Massangis et Grimault. Au contraire.

Des irrégularités dans la procédure ?

Sans attendre le jugement de l'instance lyonnaise, les anti-éoliens ont relancé le volet juridique du dossier en déposant sept nouveaux recours administratifs contre les permis de construire modificatifs du 10 août 2010. Ces derniers ont été demandés par la société WPD - le promoteur du parc Eoles Yonne à Joux-la-Ville - pour faire suite aux modifications techniques des éoliennes retenues. Dans sa requête, Me Monamy, l'avocat de l'association Contre Vents note que « ces évolutions ont pour conséquence d'augmenter le diamètre du rotor des machines de 38,8 à 41 mètres, ce qui aurait dû conduire l'autorité administrative à organiser une nouvelle enquête publique, préalablement à la délivrance des permis de construire modificatifs ». De fait, il estime que « les arrêtés sont intervenus au terme d'une procédure irrégulière ». Ces sept recours, déposés le 20 décembre au tribunal administratif de Dijon, sont l'oeuvre de l'association Contre Vents et de six riverains du futur parc éolien : Nicole Picard, Alexandre Bretagne et Stéphane Morizot (Joux-la-Ville), Laurent Bronner et Valéa Mignard (Grimault), Sophie et Christophe Gillet (Villiers-la-Grange).

Parallèlement une requête en annulation d'autorisation du droit du sol a été déposée, à titre individuel, devant l'instance dijonnaise le 4 février par Patrick Anthian-Sarbatx, avocat à Neuilly-sur-Seine et contribuable de la commune de Massangis. Le requérant justifie sa démarche par « la proximité de [sa] propriété avec l'implantation projetée de certaines éoliennes », mais aussi par l'existence « d'irrégularités » affectant la procédure de délivrance des autorisations. Le juriste vise notamment « les faiblesses de l'étude d'impact [] qui ne comporte pas d'analyse

précise des effets directs et indirects du projet sur la faune et la flore ». Il constate également « l'absence d'étude d'impact complémentaire à la suite de la délivrance de permis de construire modificatifs ».

Ces démarches ont pour conséquences de ralentir l'avancée d'un dossier qui se situait au stade du montage financier, bien qu'en théorie elles n'aient aucun effet suspensif (lire par ailleurs). Thierry Jacques, chargé de mission pour WPD, évoque « un retard d'au moins trois mois » sur la feuille de route présentée en grande pompe, le 23 décembre, en mairie de Joux-la-Ville. Les délais pourraient être plus importants car l'association prépare actuellement une nouvelle contre-attaque.

« On ne lâchera jamais »

« Notre avocat peaufine une demande d'abrogation de la zone de développement de l'éolien qu'il adressera, en avril, au préfet de l'Yonne, explique Nicole Picard, la présidente de l'association requérante. En cas de réponse négative, nous mettrons en oeuvre toutes les voies de recours existantes. » Ces fameuses « ZDE » ont été introduites par la loi de Programmation de 2005. Elles permettent aux infrastructures éoliennes de bénéficier d'une obligation d'achat de l'électricité produite à un tarif bonifié. D'où l'enjeu de la démarche pour des anti-éoliens, prêts à tout pour faire « capoter le projet ». « On ne lâchera jamais, assure Nicole Picard. Ces financiers doivent comprendre qu'ils n'ont aucunement droit de vie ou de mort sur nos territoires ruraux. » n

QUI EST WPD ?

<http://www.wpd.fr/fr/onshore/wpd/le-groupe/wpd-ag.html>

LE FIGARO -17/02/2010

Patrick Ollier contre la prolifération des éoliennes

Le député UMP des Hauts-de-Seine veut mettre un terme aux spéculations financières autour des énergies renouvelables, en particulier les éoliennes et le photovoltaïque.



« Il faut mettre un terme à l'installation anarchique de ce type d'énergie », estime le président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée, qui a obtenu la création d'une mission d'information sur l'énergie éolienne pour en organiser l'implantation sur le territoire.

L'EST RÉPUBLICAIN VERDUN MEUSE MARDI 30 DÉCEMBRE 2008

Second incident sur une éolienne à Raival



Photo Frédéric MERCENIER

Un nouvel incident s'est produit vendredi après-midi sur le champ d'éoliennes qui surplombe la Voie sacrée sur les hauteurs de Raival. L'une des pales de ces moulins à vent s'est brisée, projetant des débris à plus de cent cinquante mètres du mât.

■ En Meuse, l'article de Jean-Claude MIDON

ACP EM

Association Contre Les Projets d'Eoliennes en Mer

REUNION PUBLIQUE

NON aux éoliennes devant nos côtes.

Mardi 20 Avril à 20h30
Salle Polyvalente
PIROU

Avec la participation de la FED, BNE, ACLEM et AQABBA

IMPAUBERTGRAPHIC - Cillances

Paru dans le bulletin du Conseil Régional de Bourgogne, n°19 de Juillet/septembre 2010

*Très beau florilège de
contrevérités, mensonges et
hypocrisie !*

**On peut légitimement
s'interroger sur les raisons qui
poussent des hommes politiques à
laisser massacrer leur région par
des affairistes avides de profits !**

..Energies renouvelables

Un second parc éolien implanté en Bourgogne

Après Saint-Seine-l'Abbaye, les villages de Beurey-Bauguay et Arconcey en Côte-d'Or, à quelques kilomètres de Pouilly-en-Auxois, ont accueilli six nouvelles éoliennes.



Seconde vitrine de l'éolien en Bourgogne, le parc de Beurey-Bauguay est de petite taille (quatre fois moins important que celui de Saint-Seine), mais amené à se développer. Ici, sur le plateau dominant les villages, les conditions sont très favorables à l'implantation d'éoliennes : du vent continu mais pas très fort. C'est le cas de nombreux sites en Bourgogne. « *La région est l'une des plus propices au développement de l'éolien* », souligne Dominique Legros, directeur de Céole. Cette jeune PME implantée à Longvic, en Côte-d'Or, a fabriqué les six mats d'éolienne du second parc bourguignon.

Moins de CO₂, plus d'autonomie énergétique

« *Le potentiel de la Bourgogne est estimé à 1 600 Mw* », affirme Dominique Legros. « *Dans un premier temps, 400 éoliennes permettraient de couvrir 50 % des besoins en électricité pour la consommation domestique, hors chauffage, de 800 000 Bourguignons* », contribuant ainsi significativement à l'effort de réduction des émissions de CO₂. Sept projets ont déjà été autorisés, pour une puissance de 212 Mw. Leur construction permettra d'approvisionner en électricité plus de 230 000 Bourguignons et à notre région d'être moins dépendante des énergies fossiles. Car, aujourd'hui, 90 % de l'électricité que nous consommons est importée d'autres régions. Les



... Le nouveau parc éolien de Beurey-Bauguay et Arconcey en Côte-d'Or. A droite : Dominique Legros, directeur de Céole à Longvic.

projets en cours représentent une opportunité de développement pour la trentaine d'entreprises du secteur en Bourgogne, parmi lesquelles Céole et SIAG au Creusot qui produisent près de 40 % des mats d'éoliennes françaises. Mille personnes travaillent dans ce domaine, qui pourrait à terme employer jusqu'à 5 000 salariés. Mais le développement des projets n'est pas simple. « *La législa-*

tion est de plus en plus contraignante. Nous sommes le pays le plus réglementé du monde », souligne Dominique Legros qui est aussi délégué régional du syndicat des énergies renouvelables. « *Chaque installation est soumise au visa de près d'une trentaine d'administrations.* » Pourtant, l'avenir passe par le développement de l'éolien, une énergie propre, sûre, efficace et de proximité. ●

■ NOYERS-SUR-SEREIN

Un forum anti-éolien pendant deux jours

Les anti-éoliens font parler d'eux en ce moment. Ils investiront la cité médiévale de Noyers, vendredi et samedi. Les 14 associations du collectif du Tonnerrois y organisent un forum d'information sur deux jours au Pré de l'Échelle.

Des spécialistes à la rencontre des visiteurs

« 72 éoliennes de 150 mètres de hauts sont prévues autour de Noyers. 22 sur Yrouerre, Tonnerre, Collan, 12 à Moulins, Censy, Pasilly, 11 à Châtel, Sarry, et 27 sur Grimault, Massangis, Joux-la-Ville.



En fin de compte, l'un des cent plus beaux villages de France sera ceinturé par les éoliennes. Il deviendra

une méga zone industrielle, et les touristes qui viendront de n'importe quelle route, verront ces

éoliennes », estime Brigitte de Villepoix, porte-parole du collectif départemental.

Pendant ces deux jours, les visiteurs pourront rencontrer des spécialistes de la défense de l'environnement, des adhérents et présidents des associations, voir des vidéos et des photos, écouter des témoignages, regarder des documentaires. Vendredi, à 19 heures et samedi, à 14 heures, le documentaire *Vivre sous les éoliennes* sera également projeté. ■

➔ **Renseignements.** La projection et l'entrée au forum sont gratuites. Pour en savoir plus, contacter le 09.71.50.98.68.

Les éoliennes, un paradis fiscal

Il faut supprimer les paradis fiscaux, paraît-il. Chiche ! Les éoliennes en sont un ; il est grand temps de cesser de les subventionner. Par Arnaud Casalis, porte-parole de la Fédération environnement durable

Quand l'État organise chez nous un gigantesque paradis fiscal taillé sur mesure pour détourner 40 à 50 milliards d'euros vers les poches de quelques dizaines de promoteurs d'ici 2020 (c'est 20 à 25 fois la suppression des niches fiscales prévues en 2011 pour les particuliers), le contribuable en reste bouche bée ! Pas mal, pour une énergie dont un rapport parlementaire de 2002 sur l'organisation de la filière électrique en France (1) disait : « La prudence commande de considérer à ce stade que la contribution des éoliennes à la pointe d'hiver est nulle, compte tenu de la possibilité d'absence de vent en période de grand froid ».

Chantage honteux

Qu'on juge sur pièces ! D'un côté :
- alors que le Livre blanc de la Commission européenne prévoyait de satisfaire 75 % des nouvelles énergies renouvelables par la biomasse, le budget alloué par l'État aux énergies renouvelables est affecté à 69 % aux seules éoliennes,
- le prix de l'électricité vendu par les promoteurs est garanti pendant 15 ans par un tarif réglementé payé par un client unique

deux fois et demi le prix que celui-ci la revend,
- le bénéfice des éoliennes est totalement défiscalisé (déduction du revenu de la totalité de l'installation dans l'année, exonération des plus-values sur cession des titres, etc.),
- un petit pourcentage de propriétaires fonciers agricoles installant des éoliennes bénéficie d'une niche fiscale de 100 000 euros d'abattement (et eux seuls) en plus de l'exonération de taxe foncière,
- malgré un honteux chantage aux subventions, le secteur crée et créera peu d'emplois car les éoliennes sont importées et il est trop tard pour rattraper le retard : celles-ci ne contribuent qu'au déficit commercial et à l'endettement de la France.

De l'autre :

- on cache au consommateur qu'il est mis à contribution pour « combler ce déficit » par une taxe spéciale sur chacune de ses factures (« contribution au service public de l'électricité »),
- on lui annonce un relèvement prochain de 20 % du tarif de ses factures d'électricité,
- alors que les pompes à chaleur permettraient d'économiser plus d'électricité que les éoliennes en produisant, on lui retire le crédit d'impôt sur ces économies d'énergie



sous prétexte de réduction des « niches fiscales ». Si les éoliennes sont un paradis fiscal pour les promoteurs, pour le contribuable elles sont plutôt l'enfer. C'est un véritable et inquiétant affairisme qui est à l'œuvre pour détourner massivement l'argent public.

Implantation sauvage

Que ce soit le blocage pendant deux ans par l'actuel ministre d'un décret d'application de la loi sur l'environnement pour favoriser l'implantation sauvage des éoliennes, l'activisme d'une ancienne ministre et actuelle parlementaire européenne pour placer les services « spécialisés » de son cabinet d'avocats auprès des promoteurs, le silence désinformateur de l'Ademe (2) sur les contre performances des éoliennes, l'invitation au Danemark de parlementaires choqués lors d'une « visite » ou ceux « déjeunant » avec les promoteurs, des hauts fonctionnaires sollicitant des pantouflages de ces derniers à des salaires indécents ou exigeant des « enveloppes » pour débloquer des projets, ou des élus locaux dont l'habitation est soudain restaurée après la signature d'un contrat, on se dit que les Français payent le prix très fort de ce qui n'est vraiment pas net. C'est plus qu'un paradis fiscal : en matière d'éoliennes, le risque de corruption suite de partout (3).

(1) « Rapport parlementaire sur la Programmation pluriannuelle d'investissements de production électrique », 29 janvier 2002

(2) Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'Énergie, dépendant du Ministère de l'Environnement

(3) L'indice de perception de la corruption de 2009 publié par l'association Transparency International France classe la France en 24^e position sur 180 pays, en queue des pays développés, après la Barbade, Sainte Lucie ou le Qatar.

La Région Pays de la Loire subventionne les industriels de l'éolien

Des industriels de l'éolien ont créé une association pour obtenir des subventions de la part de la Région Pays de la Loire, révèle le groupement anti-éolien Vent d'Anjou. Nous publions ici le résultat de son enquête

Comment toucher de l'argent quand on est un industriel qui brasse du vent, c'est-à-dire qui travaille dans l'éolien ? Facile : on crée une association. Par exemple Adéo. La déclaration en préfecture de l'association a eu lieu douze jours avant le versement de la subvention. Ces industriels ont réalisé plus de 14 millions d'euros de bénéfices en 2008. Question : avaient-ils besoin de l'argent du contribuable ? Dans le bulletin officiel n° 36 de février 2010 de la Région Pays de la Loire, nous apprenons

Les éoliennes font baisser l'immobilier

C'est Le Courrier de l'Ouest qui nous l'apprend : la Cour d'appel d'Angers a rendu le 10 juin un arrêt très attendu par les associations anti-éoliennes. Le vendeur d'une maison à Tigné (Maine et Loire), a été condamné à verser 18 000 euros de dommages et intérêts à un acheteur à qui il avait oublié de préciser qu'une « ferme » éolienne était en projet à un kilomètre de son domicile. La mauvaise foi du vendeur a été soulignée par le juge, étant donné qu'il l'avait voté en tant qu' élu de la Fosse de Tigné, une commune voisine. Le jugement reconnaît de facto qu'une éolienne fait perdre de la valeur à une maison près de laquelle elle est installée. ■ AM D.

	2006	2007	2008
CEGELEC OUEST	941 065	6 565 518	8 035 002
IEFFEL INDUSTRIE	4 610 000	4 066 149	2 679 148
CHASTAGNER (holding)	532 846	353 382	résultat inconnu
FIXATOR	244 167	297 981	211 383
APAVE NORD OUEST	- 1 493 735	1 148 336	2 742 638
HYDRATIGHT	résultat inconnu	- 708 558	377 922
TOTAL	4 834 343	11 722 808	14 046 093

Bénéfices des entreprises regroupées au sein d'Adéo/Net-wind. Sommes en euros.

que celle-ci « s'engage » pour l'éolien industriel et verse 500 000 euros à

l'association Adéo Pays de la Loire qui « a vocation à fédérer et créer une dynamique autour de la filière ».

Voici un extrait de la délibération de la Commission permanente du 8 février 2010 qui précise le montant de la subvention : « La commission permanente attribue une subvention de 500 000 euros à l'association Adéo Pays de la Loire dans le cadre du soutien apporté au développement de la filière éolienne en Pays de la Loire au titre des aides compatibles à montant limité ».

Qui se cache derrière Adéo ? La réponse se trouve sur le site du Moniteur : www.lemo

niteur.fr/. L'association Adéo est la structure juridique qui porte la marque commerciale Net-Wind, laquelle regroupe un groupe d'entreprises de l'agglomération du Mans, animé par le cabinet de conseil Akhali, situé à Nantes. Adéo servira d'outil pour faire connaître Net-Wind et capter des appels d'offres.

Ce groupe d'entreprises comprend : Chastagner, Eiffel Industrie, Cetelec Ouest, Fixator, CETE Apave Nord ouest, Hydratight. Voir également : www.net-wind.com/.

Ces industriels ont réalisé plus de 14 millions d'euros de bénéfices en

2008. Ils estiment le potentiel du nouveau marché à un montant compris dans une fourchette de 100 à 200 millions d'euros.

Sur le site www.bilansgratuits.fr/ figurent les éléments financiers concernant ces entreprises. Le tableau ci-dessus montre l'évolution récente du résultat financier des entreprises réunies dans Adéo/Net-wind ■

JEAN-BAPTISTE LEON

Source : la Fédération Vent d'Anjou regroupe 11 associations (environ 700 adhérents) qui ne touchent aucune subvention et qui luttent contre l'arnaque de l'éolien industriel. www.ventdanjou.fr. vent.d-anjou@laposte.net

La Fédération Environnement Durable

La Fédération environnement durable (FED) fédère 700 associations dont l'objet est de promouvoir les technologies d'économie d'énergie et les énergies renouvelables compatibles avec des perspectives de développement durable, en dotant la France d'une politique énergétique pérenne et performante. La FED est membre de la Plateforme européenne contre les éoliennes (EPAW), European Platform Against Windfarms, qui regroupe 412 fédérations de 21 pays.
3 rue des Eaux 75016 Paris
Tél. : 01 40 50 32 63 ou 06 80 99 38 08
courriel : contact@environnementdurable.net
Sites : http://environnementdurable.net ; http://epaw.org

La contestation gagne du terrain :

DES NOUVEAUX VILLAGES A VENDRE A CAUSE DES EOLIENNES

En SEINE ET MARNE (77)



Michel Doublet et Jean Pécy avec leur pancarte : « Ce n'est pas possible d'avoir des éoliennes de 150 m au pied de nos habitations. Notre patrimoine sera dévalorisé. »

Bellot ► Les anti-éoliens s'affichent sur les murs des hameaux "Nous bradons nos maisons"

Les opposants aux éoliennes ont mis des pancartes sur leur maison pour pousser un cri d'alarme à la veille de la remise du rapport d'enquête publique.

Ils ont poussé du jour au lendemain comme des champignons. Depuis dimanche des panneaux "Maison à vendre cause éoliennes" fleurissent sur les murs des maisons, dans les jardins, voire les arbres. Une opération inédite en France. Elle est menée par l'association Vent de vérité présidée par Gérard Lafargue. « Nous ne demandons pas aux habitants de

déménager, mais bien d'exprimer leur opinion », dit-il.

C'est que le projet d'implantation de six éoliennes à Bellot soulève les passions (Le Pays Briard du 11 décembre 2007 et du 17 juin 2008). A Bellot, les habitants des premiers hameaux bradés de France jouent le jeu. « J'habite à Doucy depuis 1973. J'ai mis deux pancartes dimanche », indique Michel Doublet qui

demeure à un carrefour stratégique, rue du Château d'eau. « On nous impose les éoliennes. Les habitants de Doucy n'en veulent pas, on se révolte. Ici, on est tous partants pour en mettre. Vent de Vérité nous a fourni les panneaux. Ils resteront tant qu'on ne nous dira pas que les éoliennes, c'est fini. Et puis ça fait comprendre aux autres, à Verdelot, etc., que ce n'est pas la peine d'avoir des éoliennes au pied des habitations. Il faut faire quelque chose. On ne peut pas laisser prendre notre patrimoine. Ce n'est pas normal du tout. »

Le cri d'alarme des habitants

Son voisin, Jean Pécy, avait encore sa pancarte dans son garage mercredi après-midi. Il devait s'empresse de l'installer, estimant que l'initiative est plus que positive : « On voit très bien les panneaux de la route. » Et de développer de manière catégorique ses arguments : « Il y a toujours la haute tension, nous avons déjà les poteaux, nous n'avons pas besoin des éoliennes, c'est trop près. »

« De chez moi, je les verrai de ma salle à manger. Ce n'est pas possible ! Et les oiseaux migrants ? On ne les aura plus... Toutes les maisons ont leur pancarte,

même celles dans les petites ruelles. Il doit bien y avoir 25 pancartes rien qu'à Doucy. On est obligé de démolir les abeilles », reprend Michel Doublet.

« On répète que tous les gens sont d'accord. Nous avons voulu montrer que ce n'est pas vrai, qu'il existe une opposition », indique Catherine de Zertucha de l'association Vent de vérité. « Cette action vise aussi à montrer aux gens, qu'ils ne sont pas seuls à s'opposer. La réponse du commissaire-enquêteur est attendue le 8 novembre par rapport à la révision simplifiée du POS (Plan d'occupation des sols). C'est un cri d'alarme de la part des habitants. Nous ne voulons pas vivre à côté de ça. »

"Notre maison a perdu 30%"

Annie et Jean-Louis Fabre ont décidé de vendre leur maison. Une opération qui paraît plus difficile avec ce projet éolien. « La valeur de notre maison a perdu 30%. Si elle est vendable », indique Jean-Louis Fabre. Son épouse se demande « comment les villages en sont arrivés à avoir des éoliennes. On veut transformer la campagne en champ éolien. Les éoliennes représentent la même finance des communes. La prochaine fois, elles

pourraient vendre le sous-sol pour entreposer des déchets ! Ici, il n'y a aucune volonté d'information », pointant le plus que vétuste panneau d'affichage communal situé près du lavoir. « Je suis de moins en moins convaincue que les éoliennes sont écologiques. Des engins de 150 m de haut, ça fait beaucoup. Nous sommes dans le business. »

Un business dont les panneaux sur fond bleu décorent les hameaux de Bellot, mais aussi maintenant ceux de Verdelot, et qui est vivement dénoncé par Vent de vérité qui met en vente, à sa manière, toute la région.

GÉRARD ROGER

sociation de randonnée pédestre du canton de Rebaix organise une randonnée de 11 km environ : "Les moulins de l'Aubetin". Rendez-vous à 13h au foyer rural de Rebaix ou à 13h30 au parking de l'église de Saints. Renseignements complémentaires auprès de l'accompagnateur : J.-M. Moreau au 06.26.90.35.42.

St-Denis-les-Rebaix

11 novembre

■ Dépôt de bouquets sur les tombes des soldats morts pour la France, à 11h au cimetière de Voltavone; à 11h10 au cimetière du bourg. Rassemblement à 11h30 à la mairie pour aller déposer une gerbe au monument aux morts.

St-Germain-s-Doue

Armistice

■ La cérémonie de commémoration aura lieu le mardi 11 novembre avec la participation des Anciens combattants, des anciens prisonniers et des enfants des écoles. Rassemblement à 10h devant la mairie où le cortège se formera pour aller déposer une gerbe au monument aux morts, dépôt de bouquets sur les tombes des soldats morts pour la France.

Des panneaux qui interpellent "Des centaines de biens immobiliers dévalués"

► Le vent de contestation ne date pas de ces derniers jours dans la vallée du Petit Morin. Et la mise en place des pancartes n'est qu'une nouvelle étape en attendant d'autres formes d'action. A Verdelot, les pancartes prennent leur place. René Roy, qui habite au Montcel, nous a confirmé mardi avoir sa pancarte. C'est donc tous les hameaux qui sont mobilisés. Les réunions sont maintenant toujours houleuses à chaque fois que le projet est présenté par les investisseurs en présence des maires.

Dans un courrier daté du 12 septembre 2008, Jean Roubion, qui habite Le Petit Doucy, s'adressait aux élus, évoquant « la dévaluation des centaines de biens immobiliers » face à la manne financière espérée des communes. « Pourquoi passer en force ? », s'interroge-t-il. C'est pour sensibiliser la population mais aussi les élus et les autorités que les panneaux ont pris place sur toutes les demeures. Les automobilistes s'arrêtent, le débat s'engage sur bien des questions comme, par exemple, l'avenir des machines obsolètes.

Les habitants d'un village lorrain votent contre un projet d'éolienne

<http://eolienaquitaine.free.fr/av.htm>



Domptail-en-l'Air respire mal. Il y souffle un vent de contestation.

Des tracts sont collés sur les balises dans les virages, et des gros « NON » peints en lettres fluo ou rouges, fleurissent sur le bitume de la petite route tortueuse qui mène à la petite localité perchée sur sa colline. « Projet éolien=village sinistré », « à vendre », lit-on sur la grande majorité des maisons que leurs propriétaires sont prêts à vendre avant qu'elles ne se déprécient, selon eux de 20 à 40% supplémentaires dans un marché immobilier déjà touché par un début de dépression. Les villageois ne se soucient pas seulement du prix de la pierre et défendent chèrement la préservation du paysage, ces rondeurs vertes du Bayonnais qu'ils estiment menacées.

Domptail-en-l'Air « a la « chance »' d'être à l'intérieur d'un triangle avec six éoliennes d'un côté, six sur un autre et quatre sur le troisième »,

Jeudi 24 juin 2010 – présentation à Noyers sur Serein du collectif « Yonne » ::

Extrait de l'Yonne Républicaine du
vendredi 25 juin

ENVIRONNEMENT ■ Objectif : 400 éoliennes en Bourgogne

Un collectif icaunais anti-éolien est né

Partout dans l'Yonne, où germe un projet de parc éolien, se constitue une association pour s'y opposer. Hier, un collectif rassemblant pour l'heure 24 structures icaunaises a été porté sur les fonts baptismaux, à Noyers-sur-Serein. Là même où une toute nouvelle structure (ASPECT, association de protection de l'environnement et de la culture dans le Tonnerrois) vient de naître,

Las de ne pouvoir se faire entendre des pouvoirs publics, fatigués de n'obtenir aucune réponse à leurs questions concernant la rentabilité des projets éoliens, les responsa-

bles d'associations de défense de l'environnement ont choisi de « faire front commun. De se constituer en interlocuteur unique pour parler aux instances départementales », indique la porte-parole Brigitte de Villepoix.

Opacité

Membre du collectif régional SAS (Seine, Armançon, Serein), la structure icaunaise compte faire entendre son message anti-éolien. « L'Yonne n'est pas un département où il y a un potentiel. À chaque fois que des mats sont installés pour réaliser des

mesures de vent, on nous rétorque que les données doivent demeurer confidentielles. Jamais la rentabilité n'est chiffrée. »

Difficile, en effet, de faire moins opaque. « Il faut que la population sache que l'éolien nécessite une énergie intermittente que seules les centrales thermiques peuvent fournir, qu'une éolienne industrielle produit des infra-

sons, nocifs pour la santé, que le coût supporté par les citoyens est énorme car le système est subventionné par une loi qui oblige EDF à racheter l'électricité très cher. Que l'installation d'un parc entraîne la perte de valeur de leur maison... »

Les anti-éoliens ne manquent pas d'arguments. Ils entendent les exposer d'une même voix. ■

Véronique Sellès

veronique.sellès@centrefrance.com



« Le but est d'être un interlocuteur pour les instances départementales. »

B. DE VILLEPOIX Porte-parole du collectif

■ Une première réunion le 2 juillet

Soucieux d'informer la population, le collectif départemental organisera vendredi 2 juillet, à 19 heures, à la salle polyvalente de Tonnerre sa première réunion. Un point sera réalisé sur les projets d'implantation d'éoliennes (hautes de 150 mètres) dans le Tonnerrois (Serrigny, Collan, tonnerre, Yrouerre, Mélisey, Moulins, Pasilly, Censy, Sarry, Châtel-Gérard). Des informations techniques, juridiques, pratiques avec des faits, des explications et des exemples concrets seront évoqués. « Les municipalités ont déjà délibéré mais aucune information transparente n'est encore parvenue aux habitants. Ceux-ci s'inquiètent légitimement de l'avancement de ces projets qui leur échappent complètement. »

Le Figaro - 22.06.2010

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2010/06/22/97002-20100622FILWWW00490-gdf-suez-l-eolien-quasi-a-l-arret.php>

GDF Suez: l'éolien "quasi à l'arrêt"

Le développement de l'énergie éolienne en France est "quasiment à l'arrêt" en raison des nombreux recours devant les tribunaux, a affirmé mardi Jean-Baptiste Séjourné, directeur délégué de la branche énergie du groupe GDF Suez.

"Nous constatons à l'heure actuelle que depuis le début de cette année le développement de l'éolien terrestre est quasiment à l'arrêt", a déclaré M. Séjourné au cours d'un colloque de l'Union française de l'électricité.

"Il est quasiment impossible d'obtenir des permis de construire purgés de tout recours à l'heure actuelle", a-t-il ajouté.

Le parc de production éolien a augmenté de seulement 2% sur les trois premiers mois de l'année par rapport au trimestre précédent, selon les chiffres du ministère de l'Energie.

La semaine dernière, le président du Syndicat des énergies renouvelables (SER) André Antolini avait imputé cette faible progression aux mauvaises conditions climatiques du début 2010.

M. Antolini avait toutefois précisé que plus de la moitié des projets de parc éolien faisaient aujourd'hui l'objet de recours devant la justice, entraînant des retards de deux à trois ans.

Egalement sur

<http://www.romandie.com/ats/news/100622101846.g1n9fz0d.asp>

<http://www.europe1.fr/Environnement/GDF-Suez-L-eolien-quasiment-a-l-arret-220110/>

http://www.boursereflex.com/actu/2010/06/22/France_le_developpement_de_l_eolien_quasiment_a_l_arret_GDF_Suez

+++++

Annulations de ZDE

Le 11 juin le Tribunal Administratif de Dijon a rejeté la demande de ZDE de Sainte Colombe (89) qui devait comporter 7 éoliennes.

La ZDE du pays d'Othe a également été annulée. Cette ZDE est divisée en 3 parties :

- Molinons (5 éoliennes), Vaudeurs (9+5 éoliennes) et Boeurs en Othe (5 éoliennes).

Cette décision n'est que consultative, la décision finale reviendra en dernier ressort au Préfet. Restons vigilants !



Un livre qui ne manque pas d'air

Le sens du vent

par Arnaud Michon
(éditions de l'Encyclopédie
des Nuisances)

« **N**OUS n'avons rien à reprocher au vent », précise l'auteur, à juste titre car, vu la volée de bois vert qu'il administre à l'éolien industriel, on pourrait croire à une vengeance personnelle. Les fermes éoliennes ? L'éolien offshore ? Le couplage éolien-hy-

draulique ? Les atolls artificiels ? Tout ce qu'on nous présente comme des alternatives ou des technologies douces « prometteuses » ? Pour lui, c'est zéro. Pas parce que ces nouveaux moulins à vent défigureraient le paysage, ou parce que leurs promoteurs prétendent que ces technologies sont plus humaines que d'autres alors qu'elles sont entièrement automatisées... Mais parce qu'au fond les éoliennes servent de somnifères.

La quasi-totalité des écolos et citoyens grenello-compatibles se réjouissent aujourd'hui de voir s'élever ces engins plutôt que des centrales nucléaires, et se plaisent à croire que ça va dans le bon sens, celui d'une électricité plus douce, renouvelable, moins polluante. Certains vont jusqu'à rêver qu'un jour, à force de reconversion et de sobriété énergétique, la France criblée de réacteurs atomiques finira par sortir du nucléaire. Pure illusion, dit l'auteur, qui le démontre : nous n'en prenons pas le chemin. Le vent ne sert que d'alibi vert au nucléaire. Il ne contribue et ne contribuera qu'à proportion epsilonlesque à la production d'électricité, laquelle reste massivement (près de 80 %) d'origine nucléaire. « La filière éolienne restera probablement pour l'Etat français un secteur énergétique d'appoint, juste assez voyant pour manifester que la France est bel et

bien engagée dans l'électricité renouvelable, et s'assurer ainsi la participation revendicatrice de l'écologisme citoyen. » Même Areva s'est mis à l'éolien pour mieux se la pêter vert !

Ce que reproche, arguments chiffrés, solides et décisifs en main, l'auteur aux écolos, réservant ses pointes les plus acérées au Réseau Sortir du nucléaire, c'est donc de participer à l'enfumage général. L'éolien n'est pour lui que « camouflage et accompagnement du second souffle de la nucléarisation ». La consommation d'électricité a triplé ces trente dernières années et ce n'est qu'un début : « La réalité, dans toute sa brutalité, est la suivante : en France, aujourd'hui, tous les moyens de production d'électricité s'accroissent : nucléaire, renouvelable et thermique. » S'illusionner sur l'éolien (ou le solaire, qui en prend aussi pour son grade), dit l'auteur, c'est refuser de procéder à une « critique complète de la société capitaliste industrielle : pourquoi tant d'énergie ? Pour satisfaire quels besoins ? Pour mener quel genre de vie ? » Anticipant la question « alors vous proposez quoi ? », il répond qu'avant de proposer quoi que ce soit il importe de se déprendre des illusions, surtout les plus « durables » d'entre elles...

Jean-Luc Porquet

● 108 p., 10 €

Les echos

15.06.2010

<http://www.lesechos.fr/info/energie/020599338091-l-eolien-offshore-hesite-encore-aux-portes-de-la-france.htm>

L'éolien offshore hésite encore aux portes de la France

Alors que les projets de fermes éoliennes fleurissent au large du Danemark, du Royaume-Uni ou des côtes allemandes, la filière continue de faire débat en France. Une dizaine de sites ont été identifiés en vue de lancer dès la rentrée des appels d'offres portant sur 3.000 mégawatts. Mais les oppositions restent vives...

A Esbjerg, petite agglomération de 118.000 habitants à l'ouest du Danemark, le patron du port Soren Clemmensen arpente avec enthousiasme les nouveaux hectares gagnés sur la mer et destinés aux constructeurs d'éoliennes. Une vaste aire de stockage à ciel ouvert où s'alignent des rangées de turbines en pièces détachées : des centaines de pales de plus de 80 mètres de long chacune, des piles de mâts, et des rangées de nacelles, ces petites soucoupes volantes de près de 200 tonnes qui commandent la transformation du vent en électricité. « ***Nous exportons quatre turbines par jour, il était temps d'avoir un terminal portuaire adapté*** », se félicite le locataire des quais, le fabricant Siemens.

Le vieux port de pêche, d'abord sauvé du déclin par l'exploration gazière et pétrolière en mer du Nord, a parié il y a quinze ans sur l'essor du vent. Un bon choix, car, malgré la découverte de nombreux gisements qui permettent à ce riche petit pays (5,5 millions d'habitants) d'être autosuffisant, le secteur éolien, qui assure 21 % de l'électricité consommée par les Danois, a déjà créé davantage de richesses pour le pays. Son chiffre d'affaires atteint 11,3 milliards d'euros et il emploie 28.400 personnes, contre 9 milliards d'euros et 13.000 emplois dans le pétrole et le gaz. Mais en combinant ces deux spécialités, le petit Danemark rêve à présent de conquérir le monde avec ses fermes éoliennes en mer. « ***Nous prévoyons quelque 100 millions d'euros d'investissements dans les dix ans pour qu'Esbjerg, qui emploie 8.000 personnes dans l'offshore, dont 2.000 pour l'éolien en mer, reste le centre mondial de l'énergie éolienne offshore*** », promet ainsi Jakob Lose, le maire-adjoint de la petite ville.

La mer du Nord, nouveau far-west

Tandis qu'en France, les partisans et les opposants de l'éolien sont à couteaux tirés dans l'attente des derniers arbitrages sur le Grenelle de l'environnement, examiné demain en commission mixte paritaire, le Danemark fonce sans états d'âme.

Au siège de Siemens Wind Energy, à Branden (6.200 salariés en 2010, contre 800 en 2004), Michael Hannibal, viceprésident des ventes dans l'offshore, ne cache pas son enthousiasme : « ***En 1991, nous avons construit le premier parc offshore à Vindeby et pendant longtemps, nous n'avons eu qu'un terrain de jeu, le Danemark. Enfin, les marchés s'ouvrent : Suède, Norvège, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique. Le potentiel éolien de la mer du Nord est de***

35 gigawatts, on en utilise à peine 1,5 % ! »

Dans l'atelier des nacelles, Kew Bibler est lui aussi heureux : depuis cet hiver, ces dernières sont produites à la chaîne. Fini l'artisanat, « ***nous sommes désormais organisés comme l'industrie automobile*** ! ». Les carnets de commandes sont pleins, et la mer du Nord pourrait devenir un nouveau far-west.

Longtemps considérée comme expérimentale, l'énergie éolienne en mer a décollé l'an passé, avec la mise en route d'une capacité de 600 mégawatts, chiffre qui devrait doubler cette année pour atteindre un montant d'investissements de l'ordre de 3 milliards d'euros. Avec un prix de revient minimum

de 140 euros le mégawatt, l'offshore coûte au moins deux fois plus cher que sur terre, mais le souffle du vent, plus fort et plus régulier, permet de faire fonctionner les turbines le double du temps. Et les progrès technologiques ont relancé une course pour implanter des mâts toujours plus puissants, dans des eaux toujours plus profondes, à des distances de plus en plus grandes des côtes. A Vindeby, une poignée de turbines de 5 mégawatts de puissance sont installées à 1,5 kilomètre de la côte, dans des eaux de 7 mètres de profondeur. En face d'Esbjerg, il faut plus de deux heures de navigation pour rejoindre les 91 turbines du parc Horns Rev 2, inauguré l'automne dernier à 27 kilomètres de la côte la plus proche et à 17 mètres au-dessus des fonds marins. Ce parc de « la corne du diable », traduction de Horns Rev, alimente 200.000 foyers avec une capacité de 209 MW. Pour optimiser son fonctionnement, l'électricien DONG Energy a équipé le site d'une base vie comme pour un forage. **« Deux fois par an, il faut visiter les 91 mâts pour l'entretien et en cas de réparation, le site est trop loin des côtes : l'éolien se rapproche ainsi de plus en plus des habituels métiers offshore »**, explique Jacques Feer, chargé de développement chez DONG. A la sortie du port d'Esbjerg, on aperçoit d'ailleurs le « jack-up vessel », sorte d'araignée géante qui marche sur la mer et « plante » les éoliennes au fond de l'eau.

Des JO « 100 % renouvelables »

Avec déjà neuf parcs éoliens en mer, et l'intention d'en construire encore, le Danemark détient le record de la puissance éolienne maritime. Mais à l'avenir, c'est la Grande-Bretagne, confrontée à l'épuisement de ses gisements pétroliers, qui affiche les ambitions les plus folles. Elle a cartographié ses zones les plus ventées et lancé de gigantesques appels d'offres, évoquant la construction de quelque 32.000 MW de puissance, soit environ la moitié de la puissance nucléaire installée en France ! Les projets les plus avancés équivalent pour l'instant à cinq réacteurs, et la première tranche du parc de London Array, prévu au large de l'embouchure de la Tamise et destiné à fournir l'électricité verte qui permettra à Londres d'organiser en 2012 des jeux Olympiques « 100 % renouvelables », vient d'obtenir un prêt de 250 millions de livres auprès de la Banque européenne d'investissement. Après avoir fait le plein d'éoliennes sur terre, l'Allemagne se tourne aussi, désormais, vers l'offshore et anticipe une dizaine de gigawatts à l'horizon de 2020. Tandis qu'en France, le Grenelle de l'environnement planifie 6 gigawatts à cette même date.

Directeur de l'Association européenne de l'énergie éolienne (EWEA), Christian Kraert rappelle que cette énergie a enregistré un rythme de croissance annuel moyen de 23 % depuis quinze ans, et qu'on peut tabler à présent pour les quinze ans à venir sur un rythme égal ou supérieur pour l'offshore. **« C'est cher, mais finançable, car le risque est faible, explique-t-il, le vent est gratuit et n'émet pas de CO2, tout est prévisible. »**

Pour l'instant, les constructeurs allemands et danois Siemens et Vestas raflent 80 % du marché des turbines offshore, mais cette technique est encore loin de la maturité et les constructeurs français Areva, actionnaire de Multibrid, ou Alstom, à la tête d'Acciona, rêvent de prendre des parts du marché. Après avoir raté le tournant éolien dans les années 1980, la France, qui part avec dix-huit ans de retard sur le Danemark, a-t-elle une chance de rattrapage ? Le gouvernement doit bientôt publier la dizaine de sites propices à l'éolien en mer, pour lancer dès la rentrée des appels d'offres portant sur 3.000 mégawatts en vue d'une sélection des projets au « **troisième trimestre 2011** ». **« Les projets seront jugés tant sur les prix proposés** (un tarif réglementaire de 13 centimes par kWh existe mais n'a jamais été utilisé, NDLR) **que sur les propositions industrielles pour mobiliser nos infrastructures portuaires et le savoir-faire français dans le génie civil, le forage, l'électro-mécanique, etc.** », explique-t-on dans l'entourage du ministre du « Grenelle », Jean-Louis Borloo.

Des installations classées dangereuses

Certes, la technologie évolue et toutes les places ne sont pas encore prises. Encore faut-il ne pas trop tarder. Un premier appel d'offres lancé en 2004 n'a eu aucun résultat. Le projet sélectionné, celui d'Enertrag, au large de Veulettes-sur-Mer (Seine-Maritime), a obtenu son permis de construire en 2008, lequel est désormais attaqué par les recours des riverains soucieux de conserver intacte la vue qu'ils ont sur l'horizon. Et au Tréport, où l'on discute du «

projet des deux côtes », un parc de 140 turbines de 5 mégawatts défendu par la Compagnie du Vent, filiale de GDF Suez, les opposants à l'énergie éolienne ne semblent pas avoir plus d'indulgence que sur terre - 60 % des permis de construire en France sont actuellement attaqués par les associations anti-éoliennes. Depuis le 28 avril, la Commission nationale du débat public a déjà organisé cinq réunions sur cet investissement de 1,8 milliard d'euros. « **Pas question de transformer la mer en zone industrielle** », « **halte aux hachoirs à oiseaux** », « **c'est la fin du tourisme** », les oppositions sont vives, surtout celles des pêcheurs, qui s'inquiètent de voir amputé leur territoire de pêche. Pour rassurer, la Compagnie du Vent invite des Danois pour témoigner. A Esbjerg, le parc de Horns Reef n'a pas fait fuir les quelque 3,5 millions de touristes qui grimpent sur le phare de Blavand, le plus à l'ouest du pays, pas plus qu'il n'a fait baisser la valeur des jolis cottages aux toits de chaume, dispersés dans les dunes, dont le moindre exemplaire se négocie aux alentours de 800.000 euros à Varde. Ornithologue, Bent Jakobsen garantit que les oiseaux migrateurs savent éviter les turbines, tandis que le pêcheur Jesper Juul Larsen explique qu'avec les turbines il n'y a pas moins de poissons qu'avant, mais davantage d'emplois dans le port. A 14 kilomètres de la côte, les turbines apparaissent par temps dégagé à l'horizon comme de fines tiges d'allumettes blanches.

Le débat public se poursuit jusqu'au 10 septembre et, en attendant, personne ne commente officiellement ce projet. Pourtant, chacun se doute que si le parc des deux côtes, à l'étude depuis cinq ans, minutieusement préparé et porté par GDF Suez, ne voit pas le jour, le sort de l'éolien en France, déjà bien obscurci sur terre par l'accumulation des contraintes réglementaires votées par les deux assemblées, ne sera guère plus riant en mer. Dans sa version actuelle, l'article 34 du Grenelle de l'environnement, qui range les éoliennes sous le régime administratif des installations classées dangereuses, interdit les petits parcs (moins de 5 turbines), exige de nouveaux schémas régionaux, et interdit toute éolienne à 500 mètres d'une zone qui « pourrait » devenir habitée, ne rassure guère sur l'avenir de cette énergie renouvelable. A l'ambassade du Danemark à Paris, Ann Pedersen Bouisset, qui a monté de nombreuses missions pour les parlementaires français, avoue son incompréhension face à la méfiance locale, et rappelle qu'un groupe de travail de dix pays étudie sérieusement à Bruxelles la connexion via un réseau électrique sous-marin de toutes les éoliennes offshore de mer du Nord, le « North Sea Grid », afin de délivrer au meilleur coût une énergie propre et bon marché à l'ensemble de l'Europe du Nord. Un projet soutenu par des groupes comme Vattenfall, Siemens, General Electric, E.ON, Iberdrola... mais encore largement ignoré par les sociétés françaises.

ANNE BAUER, Les Echos

LE GRAIN DE SEL : *La Cie du Vent oublie toujours que nous ne sommes pas au Danemark, que nous ne sommes pas des Danois, et que la situation au Danemark n'est pas celle de la France. Et je veux bien que « 3.5 millions de « touristes » visitent le phare de Blavand » : mais ils n'y restent pas - or nous aimerions que les touristes ici restent 1, si possible 2 semaines ou plus ! - Quand à l'immobilier ici (plages du département de l'Aude (aussi appelées Plages cathares !) les Danois n'ont qu'à venir, c'est bien bien moins cher - avec des éoliennes en prime. Etc.*

ITALIE : LE CHANTAGE AUX EMPLOIS

ipernity

14.06.2010

<http://www.ipernity.com/blog/stangrof/256772>

Chaque emploi « vert » détruit 4,8 autres emplois en Italie

Le résultat de l'étude italienne pourrait également être étendue de la même manière au reste des pays qui, pour obéir aux diktats de Bruxelles, ont décidé d'appuyer ce type d'énergie au travers d'aides et de subventions publiques, arguant

faussetement, comme le démontrent maintenant les chiffres, des avantages de l'énergie verte dans la création artificielle de postes d'emplois dans ce secteur au détriment de l'économie globale du pays.

Après les [fraudes aux crédits de carbone en Allemagne](#) (et qui s'élèvent à 5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne) et après la [faillite de l'économie verte en Espagne](#) – où chaque emploi « vert » coûte près de 600.000 euros aux contribuables, selon une étude qui a fait grand bruit, jusqu'au Sénat des États-Unis – une nouvelle étude confirme le fiasco des énergies renouvelables. Cette fois-ci, c'est l'Instituto Bruno Leoni qui a publié un rapport (« [Are Green Jobs Real Jobs ? The Case of Italy](#) ») sur l'impact des subventions publiques au secteur de l'énergie éolienne et solaire en Italie, en prenant comme référence l'[étude sur les emplois « verts » réalisé par l'Université Juan Carlos et les analystes de l'Instituto Juan de Mariana](#) en Espagne. Et les résultats sont encore pires que ceux enregistrés dans le cas espagnol.

Les chercheurs Carlo Stagnaro et Luciano Lavecchia montrent que chaque emploi « vert » qui se crée en Italie détruit 6,9 postes de travail dans l'industrie et 4,8 pour l'ensemble des secteurs économiques. Un résultat pire qu'en Espagne où chaque emploi « vert » a nécessité en moyenne des subventions pour un montant de 571.138 euros depuis l'année 2000 – de sorte que, pour chaque poste de travail créé dans le secteur des énergies renouvelables, a été détruit en moyenne 2,2 emplois dans le reste de l'économie espagnole.

L'étude prend comme référence le volume de subventions « vertes » estimé par le gouvernement italien jusqu'en 2020, dans l'optique de l'agenda imposé par l'Union européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle conclut que l'injection d'aides publiques créera entre 23.700 et 45.100 emplois dans le secteur éolien et entre 26.900 et 45.900 dans le secteur photovoltaïque jusqu'en 2020. Le problème réside dans le fait que le coût de ces subventions publiques sera milliardaire.

Concrètement, les experts calculent que les contribuables italiens débourseront de leur poche – via les subventions directes – quelques 30,8 milliards au secteur éolien et 32,7 autres milliards pour le solaire. En conséquence, la création de chaque emploi « vert » dans le secteur éolien coûtera entre 464.000 et 1,3 million d'euros, selon les différents scénarios analysés (poids plus ou moins important des énergies renouvelables dans l'ensemble du secteur). Tandis que dans le cas de l'énergie photovoltaïque, le coût pour les contribuables oscillera entre les 713.000 et les 1,22 million d'euros pour chaque poste de travail généré jusqu'en 2020.

Actuellement, en tenant compte des subventions déjà versées entre 2005 et 2008, chaque emploi « vert » italien a déjà coûté en moyenne 163.000 euros. Cependant, les nouveaux engagements de l'exécutif italien pour se conformer à la stratégie de l'Union européenne contre le « changement climatique » pour 2020 menace de faire exploser le coûts des emplois « verts », comme c'est déjà le cas en Espagne depuis des années.

Ce nouveau rapport de l'Instituto Bruno Leoni confirme ainsi les résultats du rapport espagnol concernant la même matière – qui avait eu une [grande répercussion aux États-Unis quand le président Obama montra son intention d'imiter le modèle énergétique vert espagnol](#). De fait, le fiasco vert espagnol a été désormais ouvertement admis par le gouvernement lui-même et spécialement par [le Ministre de l'Industrie, Miguel Sebastián, qui s'est montré fermement décidé à réduire de manière drastique les subventions au secteur des énergies renouvelables](#). Le résultat de l'étude italienne pourrait également être étendue de la même manière au reste des pays qui, pour obéir aux diktats de Bruxelles, ont décidé d'appuyer ce type d'énergie au travers d'aides et de subventions publiques, arguant faussetement, comme le démontrent maintenant les chiffres, des avantages de l'énergie verte dans la création artificielle de postes d'emplois dans ce secteur au détriment de l'économie globale du pays.

Bourgogne : vers la création d'un cluster éolien

La région espère 5.000 emplois dans l'éolien d'ici 2020

Mardi 15 juin 2010, à l'occasion du "Wind Day", journée mondiale de promotion de l'énergie éolienne, François Patriat, président du Conseil régional de Bourgogne et Dominique Legros, délégué régional du syndicat des énergies renouvelables (SER), ont lancé le projet de cluster éolien en Bourgogne, en présence des entreprises et organismes de la filière et des élus bourguignons concernés par un projet éolien...

Ainsi, se déplaçant sur la toute nouvelle centrale éolienne de l'Auxois Sud à dix kilomètres de Pouilly-en-Auxois, ils ont présenté les événements destinés à valoriser les savoir-faire de ses entreprises dans ce secteur. L'opération a eu lieu en présence des entreprises telles que EWC, Céole, Cita production, Powéo, Hydrogéotechnique, Monnot SA, Prysmian cables et systems, Saprr, SIAG, Vestas... et des organismes de la filière comme les lycées Eiffel, SER, CAIE...

Aujourd'hui, la région ambitionne un parc éolien d'une puissance minimum de 1.000 MW et 5.000 emplois liés à cette filière. A ce jour, la Bourgogne compte 1.000 postes directement liés à la production éolienne. "Il y a trois ans, expliquait François Patriat le [29 avril dernier](#) lors d'une visite sur [le chantier de Beurey-Beaugay](#), nous nous sommes demandé s'il était possible de créer des clusters d'entreprises d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, dans l'éolien, le pari est tenu ; il reste à le faire dans les autres domaines comme les chaufferies bois ou le solaire."

Car si Bourgogne Développement préconise de compléter certaines opportunités comme la production de nacelles, de pales et de composants mécaniques et électriques, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'entreprises qui sont de près ou de loin liées à l'industrie du vent. Parmi elles, se détache bien sûr [Céole](#) pour les mats à Longvic (21) ou encore SKF à Avallon (89), spécialiste des roulements d'orientation pour les nacelles et les pales d'éoliennes. Soit à la clé, sur une période de 10 ans, 5.000 emplois dans la région uniquement dans la branche éolienne.

Parmi les objectifs de ce cluster : le développement d'affaires des entreprises de la filière, la valorisation de la filière par le biais d'actions communes et de l'innovation, et enfin, la formation des salariés.

AUVERGNE 43 HAUTE-LOIRE

14.06.2010

http://www.zoom43.fr/actu/ACT_detail.asp?strId=46045

Une lettre ouverte pour limiter les éoliennes en Haute-loire A l'approche du vote à l'Assemblée nationale du Grenelle 2 de l'environnement, et notamment de sa partie concernant l'énergie éolienne, le porte-parole du Collectif Auvergne Stop-Éole, affilié à la Fédération Environnement Durable Auvergne, représentant du comité des Barthes, François Leloustre, publie une lettre ouverte aux députés de la Haute- Loire Jean-Pierre Marcon et Jean Proriol. Pour lui, les éoliennes d'Ally et de Freycenet-Latour étaient une erreur et il demande plus de restrictions sur la construction d'éventuelles futures éoliennes. Voici cette lettre ouverte.

Une lettre ouverte pour limiter les éoliennes en Haute-Loire

Messieurs les députés,

Dans le cadre du Grenelle 2 de l'Environnement, vous allez être conduits à vous prononcer sur des mesures importantes pour les années à venir dans le domaine de l'énergie et en particulier celui de l'éolien.

Lors du premier Grenelle de l'environnement, dans un contexte se voulant très écologique, ignorant volontairement la réalité du parc énergétique français (80% de nucléaire), des objectifs très ambitieux pour l'éolien ont été affichés, ceci en dénonçant notre retard par rapport à nos voisins allemands, danois ou espagnols, voisins pourtant loin d'être écologiquement exemplaires en émettant quatre à cinq fois plus de CO2 que la France par kWh produit.

Ainsi, dans notre hexagone, s'est installée cette frénésie éolienne, désordonnée, coûteuse, néfaste pour nos régions touristiques, issue d'une démarche idéologique s'appuyant sur un montage financier très porteur souvent dénoncé. Comble de l'absurde, ce développement éolien doit s'accompagner en France de la création de nouvelles centrales thermiques pour pallier l'intermittence du vent rendant le bilan d'émission de CO2 dérisoire si ce n'est négatif.

La Haute-Loire n'est pas épargnée par cette frénésie. Attirés par nos crêtes venteuses, les promoteurs y sont très actifs et plusieurs projets ont été réalisés abusant de la crédulité d'un public non initié et créant chaque fois dans leur voisinage des tensions au sein des populations entre ceux qui en tirent profit et ceux qui en subissent les nuisances (comme à Ally et Freycenet-Latour), ces nuisances avérées mais rarement analysées et toujours minimisées. A l'occasion de ce Grenelle 2 de l'Environnement, il paraît indispensable, comme le pensent un certain nombre de députés de la majorité, de reconsidérer la situation de l'éolien en France et de revoir les conditions de son développement en adoptant en particulier à minima les trois mesures suivantes: tout d'abord pas d'éoliennes dans les parcs nationaux ou régionaux et à proximité (15 km) des sites classés comme le Mézenc, deuxièmement une distance minimale entre éoliennes et habitations de 10 fois la hauteur du mât (amendement à l'article 34) car il n'est plus admissible d'ériger des machines de 125 mètres de haut à 400 mètres d'habitations comme à Ally et Freycenet-Latour. Troisièmement, le classement ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) des parcs éoliens.

Ces mesures seraient bien dans l'esprit d'une déclaration de notre président Sarkozy « installer les éoliennes, pas partout, et prioritairement sur les friches industrielles ».

Souhaitant vivement pour l'intérêt commun au niveau national comme au niveau régional, que vous puissiez appuyer et voter ces mesures, veuillez agréer, Messieurs les Députés, l'expression de ma sincère considération.

François Leloustre

Fédération Environnement Durable Auvergne

Collectif Auvergne Stop-Éole

Comité des Barthes (Moudeyres-Freycenet)

<http://www.ventdecolere.org>

Le Collectif Auvergne Stop Éole réunit depuis trois ans une cinquantaine d'associations des quatre départements auvergnats. Son objectif est de regrouper et soutenir tous ceux qui, sur ces territoires, luttent pour préserver l'environnement et la qualité de vie. Il permet une meilleure diffusion de l'information et une coordination des actions. Tous ses membres partagent la même conviction: ils ne veulent pas de l'éolien industriel, ni pour eux, ni pour les autres.

Le Collectif rassemble des associations des deux fédérations nationales: la FED (Fédération Environnement Durable) et VDC (Vent de Colère)

12.06.2010

<http://assodca.wordpress.com/2010/06/13/mobilisation-pour-defendre-le-plateau-de-caux/>

Mobilisation pour défendre le plateau de Caux

L'ensemble des élus a répondu présent ce samedi sur la place de la Mairie de Ouainville pour se mobiliser contre les projets d'éoliennes géantes notamment Ouainville Canouville.

Mr Thonnat, Vice Président de l'association a introduit la conférence où plus d'une centaine de personnes étaient regroupées. Si l'on n'y prend pas garde, Cany Barville et toute la côte d'Albâtre sera entourée d'éoliennes géantes, un vrai mitage, désastre pour notre région travaillant fort pour le tourisme, et pour les habitants des villages proches: une carte est présentée pour preuve.

Tour à tour, les élus se sont exprimés, commençant par Mr Colin, Président de la communauté de communes de Cany Barville, souhaitant une gestion contrôlée de ces parcs pour éviter le mitage et respecter les implantations des schémas régionaux qui ont été votés. Mr Colin propose de coordonner ces implantations et a déposé un dossier auprès du Préfet. Puis le Maire de Cany Barville, inquiet pour le tourisme et du non respect des avis locaux, suivi du Maire de Sassetot très inquiet pour le tourisme (Château de Sassetot, Chambres d'hôtes, Camping, Plage des Petites Dalles...) qui aussi évoque le parallèle entre obtenir un permis de construire pour un chien-assis sur sa commune qui peut prendre 6 mois, alors que ces projets énormes sont menés sans concertation ni écoute des élus locaux. Tous évoquent la chute des biens immobiliers proches !

Beaucoup ont rappelé que ce projet validé par les services du Préfet intervient alors que le conseil municipal de Ouainville a émis un avis défavorable et que tous, Maires de communes voisines et riveraines donc concernées ont émis un avis défavorable. Nos Maires, représentant des citoyens ne sont donc pas écoutés, les décisions locales non plus !! A quoi servent-ils donc !?

Le témoignage poignant du Maire de St Martin aux Buneaux, voisin de 4 éoliennes géantes déjà implantées sur Veulettes, commune voisine, rappelle à tous les habitants les conséquences de tels projets :

Moi même, habitant à 1 kilomètre, j'entends les éoliennes tous les jours avec vent Nord Est, mes habitants les plus proches sont à 500 mètres, imaginez donc ! C'est bien une gêne permanente.

Les Maires de Clasville, Butot Venesville, représentant de Vinnemerville et autres communes voisines, tous étaient là pour partager la même détermination : **Pas de mitage éolien, une gestion respectueuse des installations.**

Le Maire de Ouainville a partagé son dernier statut avec l'assistance, une lettre a été envoyée au Préfet pour demander des explications suite à l'obtention du permis alors même que le conseil a voté contre, et attend toujours une réponse ! Une relance va être faite très rapidement.

Monsieur Patrick Jorre, Président de l'association de défense des Petites Dalles était aussi présent pour affirmer son soutien, rappeler à la vigilance en ce qui concerne les projets côtiers (et non offshore) et propose de s'unir pour combattre ces projets défigurant la côte d'Albâtre.

Nous souhaitons tous un dialogue avec le Préfet le plus rapidement possible, étant dans une démocratie, beaucoup envisagent des actions fortes si aucun dialogue ne s'instaure.



Ouest-France – vendredi 11 juin 2010

Les éoliennes cassent la vente de la maison

Justice jeudi 10 juin 2010

La cour d'appel d'Angers annule la vente d'une maison à la campagne en raison d'un projet de parc éolien. **Le vendeur devra aussi verser 18 000 euros de dommages et intérêts aux ex-acquéreurs.**

«**C'est une première!**» Me Ivan Jurasinovic, avocat angevin, a gagné sur toute la ligne. Ses clients, Sylvia et Frabrice avaient eu le coup de foudre pour cette maison à la campagne, à Tigné, en plein vignoble du Layon. «**Mais par hasard, en surfant sur internet, raconte l'avocat, ils apprenaient qu'un projet d'éoliennes était en cours à cet endroit.**»

Les juges angevins ont d'abord retenu qu'il y a bien eu rétention volontaire d'information de la part du vendeur: «**En tant que conseiller municipal d'une commune voisine, il savait parfaitement qu'un parc de six éoliennes était en projet.**» Devant cette mauvaise foi du vendeur, les magistrats annulent la vente et le condamnent à verser 18 000 euros de dommages et intérêts au jeune couple.

Ceci s'ajoute à d'autres jugements qui vont dans le même sens : la présence d'éoliennes à proximité d'habitations entraîne une baisse importante de leurs valeurs...

- Jugement du Tribunal de Grande Instance de Quimper de Mars 2006, confirmé par la cour d'Appel de Rennes en septembre 2007, condamnant les vendeurs à rétrocéder 30.000 euros (plus de 20% du prix de vente) à l'acheteur, car ils n'avaient pas averti l'acheteur du projet éolien, et que ce projet se traduit par une dépréciation du bien immobilier.
- Jugement du Tribunal de Grande Instance de Montpellier de février 2010 qui condamne la Compagnie du Vent à verser 428.000 euros au propriétaire d'une maison en raison du trouble anormal de voisinage (dégradation du paysage, nuisances auditives) et de la dépréciation foncière qui en résulte.

Les taxes foncière et d'habitation étant fonction de la valeur du bien immobilier, il faudra exiger de la commune une réduction drastique de celles-ci !

La dépêche - 08.06.2010

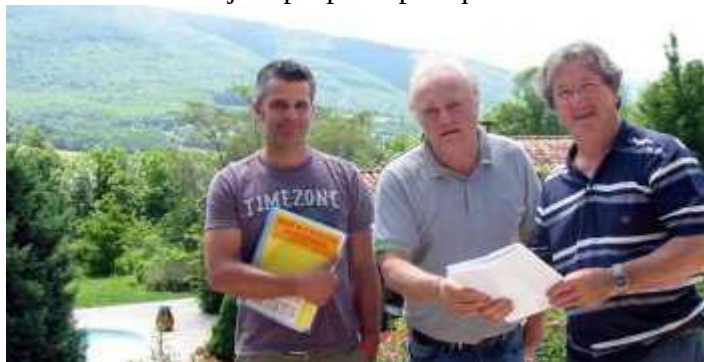
<http://www.ladepeche.fr/article/2010/06/08/850487-Saint-Amans-Valtoret-Laurent-Cabrol-soutient-les-opposants-au-parceolien.html>

LaDepeche.fr

Saint-Amans-Valtoret. Laurent Cabrol soutient les opposants au parc éolien

Laurent Cabrol est un enfant du pays. Il a grandi à Valtoret et, de retour de ses nombreux déplacements, retrouve avec bonheur sa maison de la Vintène, sur la propriété familiale. Chacun ici connaît son engagement pour la desserte routière du bassin Castres-Mazamet au travers des «Routes de l'avenir».

Dans son dernier livre «**En vert et contre tous**», il dénonce l'égarement des écologistes qui, selon lui, se trompent de combat. Le parc éolien en projet sur sa commune lui inspire les plus vives inquiétudes. Pour lui l'éolien industriel est «**une ineptie**. Je vis en écologue amoureux de la nature, je la respecte. L'éolien n'apporte rien à notre production d'électricité. On veut l'utiliser pour produire une électricité propre, sans CO₂. Or, en France, l'électricité est déjà « propre » puisque EDF a recours au nucléaire et que c'est une source d'énergie qui n'émet quasiment pas de gaz à effet de serre.»



Quel est votre avis de professionnel ?

«Le météorologue que je suis sait pertinemment que pendant les périodes de grand froid ou la consommation électrique atteint des sommets, notre pays est sous influence anticyclonique. Il n'y a donc pas de vent. Dans ces conditions, quelle est l'utilité de l'éolien ?»

Vous avez séjourné en Europe du nord où les parcs éoliens sont nombreux, que se passe-t-il là-bas ?

«Le Danemark et l'Allemagne ont construit beaucoup d'éoliennes et sont aujourd'hui parmi les premiers pays producteurs de CO2 au monde. De plus, ils sont très loin de l'indépendance énergétique. Est-ce vraiment ce que nous voulons pour la France ?»

Votre père a longtemps été maire de Valtoret. Que pensez-vous de l'attitude des élus ?

«Les maires ont tort de céder à l'attrait de cette manne financière d'ailleurs très hypothétique. Les conséquences sont lourdes pour les riverains des projets, ne serait-ce que par la dévalorisation des habitations. Au nom du réchauffement, on bafoue les lois «montagne et littoral». **Un vrai gâchis écologique! » .**

Newsletter E-Bulletin 2 juin - 8 juin 2010

[L'Espagne a besoin d'énergie nucléaire](#)

04.06.2010

L'Espagne doit prolonger la durée de vie de ses huit centrales nucléaires et construire trois nouvelles tranches si elle veut conserver la disposition d'un mix d'énergie électrique concurrentiel et durable. C'est ce que qu'a déclaré le 25 mai 2010 Maria Teresa Dominguez, présidente du Foro de la Industria Nuclear Espanola (Foro nuclear), devant une sous-commission parlementaire.

Commentaire : Ainsi l'Espagne, bien qu'ayant l'une des plus forte implantation éolienne européenne (17 GW) doit non seulement construire massivement des centrales au gaz (plus de 60 en projet) mais doit développer également son parc nucléaire !

GDF-SUEZ dissipe aussi les illusions sur l'Espagne en soulignant qu'elle construit discrètement des centrales à gaz : "L'Espagne où la part des énergies renouvelables (près de 30% de la production d'électricité en 2008 (selon Red Electrica de Espagna) est parmi les plus importantes de l'Europe mise fortement sur la production d'électricité à partir de gaz naturel (déjà 54 groupes sont en service pour une puissance de 21 600 Mégawatts d'autre sont à l'étude l'objectif est de disposer de 31200 Mégawatts ".

SUD-UEST - 6 juin 2010 07h47 | Par JEAN-DENIS RENARD ET MAUD RIEU

<http://www.sudouest.fr/2010/06/06/dans-le-medoc-les-eoliennes-font-causer-109940-3018.php>

Dans le Médoc, les éoliennes font causer

La définition d'une zone propice à l'implantation d'éoliennes en mer, en face des plages d'Hourtin et de Naujac-sur-Mer, ne fait pas l'unanimité. Les élus attendent d'en savoir plus.



L'implantation d'éoliennes en mer, comme ici au nord de l'Allemagne, fait débat dans le Médoc.

Ce n'est pas pour demain. Ni même pour après-demain. Néanmoins, la perspective d'avoir un jour une ligne d'éoliennes au large du rivage médocain a pris un peu de consistance vendredi. Avant-hier, la préfecture de l'Aquitaine révélait que la prospection de zones favorables au développement de l'énergie éolienne en mer avait débouché sur la définition d'un secteur de 100 kilomètres carrés entre Le Porge et le nord du Médoc. En fait, c'est au large d'une zone comprise entre Hourtin et Naujac-sur-Mer que la configuration serait la plus propice (lire « Sud Ouest » d'hier).

L'information vaut pour le Médoc, elle vaut aussi en creux pour le reste de la façade maritime du Sud-Ouest. Il n'y aura probablement pas d'éoliennes en mer devant le Pays basque, ni au sud des Landes, ni au large des îles de Charente-Maritime. Car la planification est menée à l'échelle de l'Aquitaine et de Poitou-Charentes réunis.

Les pêcheurs mécontents

Les critères passés au crible par les autorités sont multiples : la vitesse moyenne du vent (supérieure à 25 km/h), la profondeur du sol marin (inférieure à 30 mètres) et l'impact modéré sur les autres activités, telles que navigation et pêche. Celui des fonds marins excluait de fait tout le sud de la région. Le plateau continental y étant très étroit, les fonds dépassent la limite imposée à quelques hectomètres de l'estran.

Aussi la loupe posée sur la côte médocaine n'étonne-t-elle pas les pêcheurs, concernés au premier chef. « On a donné notre avis, il était défavorable », lâche Jean-Michel Labrousse, le président du Comité local des pêches d'Arcachon.

Le Comité, qui pèse 40 bateaux et quelque 300 emplois, met en avant les contraintes géographiques pour refuser toute entrave supplémentaire à la pêche. « Notre plateau continental n'est pas grand. Nous devons déjà cohabiter avec les Belges et les Espagnols, et faire avec la gêne occasionnée par le Centre d'essais des Landes. Nous n'allons pas accepter de nous faire enlever d'autres territoires. Dans cette limite de 30 mètres, nous pêchons l'encornet,

le rouget, le bar, la sole comme le maigre. Il y a par ailleurs du poisson migrateur qui rentre sur l'estuaire de la Gironde. Ce sont des zones capitales pour la pêche », déplore Jean-Michel Labrousse.

Du côté des élus, les avis sont plus mesurés. L'impact paysager de tout projet sera examiné de près. « À condition que le parc éolien en mer ne soit pas visible depuis la côte, je ne suis pas contre. Il n'y aura pas de retombées économiques pour la commune, c'est certain. En revanche, il faudra fabriquer les machines. Ce qui veut dire des marchés pour les entreprises et de l'emploi. Peut-être dans la région. C'est du développement économique. Nous en avons besoin », argumente Jean-Bernard Dufourd, le maire de Naujac-sur-Mer, qui porte par ailleurs un projet de ferme éolienne terrestre.

Où passeront les lignes ?

Jean-Michel David, le maire de Lacanau, n'est guère favorable à l'éolien, sur terre comme sur mer. Jean-Luc Piquemal, celui de Vensac, partage son manque d'enthousiasme.

Xavier Pintat, le sénateur-maire de Soulac-sur-Mer, se montre nettement plus positif. « C'est un projet plutôt bon. Nous pouvons faire du Nord-Médoc un laboratoire pour les énergies renouvelables parce que notre environnement nous le permet. Mais attendons les détails du projet », dit-il. Jacques Bidalun, son homologue du Verdon, voudrait lui aussi en savoir plus. « On n'a pas pour le moment les éléments d'information objectifs pour se faire une opinion », estime-t-il.

Mais plusieurs élus, à l'instar d'Henri Sabarot, le maire de Carcans et président de la communauté de communes des Lacs médocains, pointent déjà une crainte. « Où passera le réseau électrique ? Nous n'aurons pas de consommation électrique de proximité suffisante, il faudra bien faire passer le courant. Je m'interroge aussi sur la position de cette zone. Il y a quelques mois, a été arrêtée une zone Natura 2000 en mer pour la protection des espèces marines et ornithologiques. Où est la cohérence ? » interroge-t-il. L'État va devoir apporter rapidement des réponses. Sur cette terre agitée pendant des années par la controverse sur le port méthanier du Verdon (abandonné), elles seront soigneusement examinées...

La doyenne des éoliennes n'a pas survécu aux rafales

© L'Indépendant

<http://www.lindependant.com/articles/2010-05-31/la-doyenne-des-eoliennes-n-a-pas-survecu-aux-rafales-190673.php>

<http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/docs/dossier-mo/synthese-analyse-de-risque-maritime.pdf>

Edition du 31 05 2010

PORT-LA-NOUVELLE

L'éolienne pionnière en France, inaugurée en 1991 par Brice Lalonde, ministre de l'Environnement à l'époque, a rendu l'âme dans la nuit de dimanche à lundi, victime de la violence des vents.



PUBLIE A 19H00. Les vents qui ont soufflé à plus de 130 km/h ont eu raison du doyen des aérogénérateurs français. Reliée au réseau EDF sur le parc éolien de La Nouvelle, reconnaissable par sa tour en treillis métallique, sa hauteur était de 30 m avec un diamètre de 25m pour une puissance de 200 kW. Elle avait été neutralisée, quelque temps auparavant, par les techniciens de la Compagnie du Vent de Montpellier pour réparations. C'est aux alentours de 7h30, ce lundi, qu'un promeneur a signalé l'accident à la Police municipale. Aussitôt, les services de la commune, (Eric Lallemand, DGS, Claude Roquelaure, chef de cabinet, Guy Soulé, conseiller municipal, Serge Malosse, chef de la Police municipale et Olivier Bonhomme, second responsable des services techniques) se sont rendus sur place afin d'envisager les mesures à prendre, car le secteur est ouvert au public, afin de sécuriser la zone avec l'équipe de Lafarge et des techniciens de la compagnie du Vent, qui étaient sur place dès la fin de la matinée. "L'éolienne s'est, en fait, écroulée sur elle-même et n'a pas causé de dommages au transformateur électrique situé à proximité" a déclaré Claude Roquelaure. (...)

Eoliennes: Catastrophe écologique en Belgique

Paris le 12 avril 2010

Construites en Belgique à Estinnes dans la province de Hainaut près de la frontière française, des éoliennes gigantesques de 200 m de haut créent des nuisances majeures aux riverains

Mardi 13 avril 2010 à 10.30 h, aura lieu une conférence de presse à l'International Press Centre (IPC), Résidence Palace, rue de la Loi à Bruxelles sur cette catastrophe écologique.

La plateforme européenne contre les éoliennes EPAW (European Platform Against Windfarms) forte de 395 fédérations de 21 pays européens participe à cette conférence de presse par la présence son délégué général, Président de l'association Belge « Vent de Raison »

La Fédération Environnement Durable Fédération Nationale française co-fondatrice d'Epaw dénonce de telles catastrophes écologiques. Des phénomènes de troubles de la santé des riverains sont constatés au voisinage des éoliennes et notamment en France .

Les « Profiteurs du Bizness écolo » éolien comme le titrait cette semaine un grand journal satirique français mettent les personnes en danger et détruisent l'environnement au nom d'une écologie dévoyée
Un reportage sur ces éoliennes d'Estinnes les plus puissantes sur terre, implantées notamment avec le soutien financier de la Commission européenne sera publié; sur le site internet d'Epaw, à l'issue de la conférence de presse
Les citoyens d'Estinnes y expriment leurs souffrances et leur désespoir
<http://www.epaw.org/multimedia.php?article=n2>

[Vladimir de Gmeline](#) le mercredi, 19/05/2010

Éoliennes. Comment les industriels défendent leurs intérêts.

La puissance des lobbies

Regroupés au sein du Syndicat des énergies renouvelables (SER), ils s'appuient sur une nébuleuse d'associations écologistes et de multiples relais politiques.

Vu du ciel, tout paraît plus beau. Yann Arthus-Bertrand, photographe engagé et avisé, l'a bien compris. Lors d'une récente émission télévisée, survolant en hélicoptère le Cotentin, il croise par le plus grand des hasards un champ d'aérogénératrices, grandes marguerites blanches tournant doucement sous un soleil éclatant : « *Moi, je trouve ça beau une éolienne !* », lâche-t-il avec attendrissement.

Ces moulins à vent modernes ont de nombreux ambassadeurs, pas forcément liés à l'industrie verte mais simplement séduits par l'image d'Épinal d'une énergie propre et respectueuse de l'environnement.

Lors de la soirée des élections régionales, au mois de mars dernier, le seul élément mobile du décor du plateau de France 2 était une éolienne dont les pales surplombaient le clocher d'une église. Quant au jingle d'ouverture de la publicité sur M6, il fait figurer, à côté du logo de la chaîne, une... éolienne !

Lobby ? « *Ce n'est pas sûr, je ne pense même pas qu'il y ait eu besoin de négociations préalables, les éoliennes sont à la mode* », analyse Thierry Costes, qui défendait les intérêts des chasseurs durant les discussions du Grenelle 2. Lui-même lobbyiste déclaré et assumé, il connaît bien la problématique des éoliennes et porte un regard de professionnel de l'influence sur la stratégie employée par le Syndicat des énergies renouvelables ces dernières semaines.

Le 4 mai, le Ser, faisant descendre deux mille salariés dans la rue, brandissait la menace du chômage et jugeait « *éolicides* » certaines dispositions du Grenelle 2, par la voix de son président André Antolini. Une stratégie un peu « *bas de gamme* » pour Thierry Costes : « *Ils ont paniqué, sans raison* »

particulière. Et sans doute péché par excès de confiance. Ils s'imaginaient qu'ils allaient gagner facilement la bataille, continuer à ce qu'on les laisse tout faire sans contrôle. C'est ce qui a engendré cette réaction d'amant déçu, un peu excessive. »

Président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée, Patrick Ollier en est encore choqué : « *Nous avons été harcelés par des milliers d'e-mails, des appels, allant parfois jusqu'à l'insulte, c'est extrêmement scandaleux !* » Les partisans de l'éolien n'ont pas apprécié le rapport de la mission d'information sur l'énergie éolienne, qu'il a présidée. Pourtant, il ne s'agissait pas pour les parlementaires de sacrifier la filière, simplement de la « *réglementer*, continue Patrick Ollier. *Il n'est pas question de sacrifier notre patrimoine paysager à des intérêts financiers qui agissent sous couvert d'écologie* ». Pour Bernard Carayon, député UMP du Tarn et **farouche opposant au développement** anarchique de l'éolien, les développements de projets sont dus à une logique « *purement spéculative* » : « *Nos paysages sont des joyaux. Mettre des éoliennes sur la Montagne Noire, cela équivaut à taguer la cathédrale de Chartres !* »

La stratégie du Ser a tout de même porté ses fruits : « *Nous voulions éviter des implantations anarchiques*, conclut Patrick Ollier, *et aujourd'hui le Ser admet que les dispositions retenues permettront d'atteindre les objectifs du Grenelle : 500 éoliennes par an, 19 000 MW et 8 000 mâts d'ici à 2020.* » Dans un communiqué du 7 mai, le syndicat a salué les « *avancées en faveur du développement des énergies renouvelables* », tout en soulignant : « *La filière éolienne fait l'objet de dispositions extrêmement dangereuses. Même si elles ne répondent pas à toutes les attentes des professionnels, des avancées significatives ont été obtenues.* » Outre le retrait de la puissance minimale de 15 MW par parc, Jean-Louis Borloo a fait adopter deux amendements « *qui marquent l'engagement du gouvernement de poursuivre le développement de cette filière malgré les attaques dont elle a fait l'objet* ».

L'influence d'André Antolini ne date pas d'hier. La vocation du Ser est de promouvoir les intérêts des industriels et des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics. Il regroupe 400 entreprises, dont 230 au sein de France énergie éolienne (FEE), à la tête de laquelle se trouve Nicolas Wolff, lui-même directeur général de Vestas France, filiale du géant danois. André Antolini est président du Ser depuis 1997, après avoir été durant plusieurs années celui de la Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC).

Son intérêt pour l'énergie électrique remonte au début des années 1990. Il a été directeur général délégué de SIIF Énergies, qui deviendra en 2004 EDF Énergies nouvelles. Cette entreprise, créée en 1991 par Paris Mouratoglou, a commencé par développer des centrales thermiques et hydroélectriques avant de se tourner vers les énergies renouvelables en 1998, et de réaliser ses premiers investissements dans l'éolien en 1999. En 2000, EDF rentre dans le groupe à hauteur de 35 %, puis 50 % en 2002. C'est à partir de 2001, année où l'avantageux prix de rachat de l'électricité éolienne est fixé, que SIIF décide de se centrer prioritairement sur l'éolien. Antolini quitte l'entreprise en 2005.

Les industriels défendus par Corinne Lepage, avocate, politique et lobbyiste

La filière peut lui dire merci. Ce sont Yves Cochet et Dominique Voynet, ministres de l'Environnement du gouvernement Jospin en 2000, qui proposèrent, les premiers, ce système de subvention. Mais c'est André Antolini, au cours de négociations serrées avec la Digec (Direction du gaz, de l'électricité et du charbon), dépendant du secrétariat d'État à l'Industrie, qui obtiendra, en 2001, les ultimes mesures qui ont fait de la filière éolienne un business aussi rentable.

Lors du Grenelle 1, André Antolini était omniprésent aux côtés de Jean-Louis Borloo. Bien en vue au ministère de l'Environnement, le Ser sait aussi s'appuyer sur un certain nombre d'associations de préservation de l'environnement. Greenpeace, le Réseau action climat, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou France nature environnement (FNE) figuraient aux côtés de la CFDT, sur l'annonce publiée dans les pages du *Monde* et du

Figaro durant les négociations du Grenelle 2, et appelant à la défense d'une énergie « *créatrice d'emplois* » : 60 000 en 2020 selon une étude commandée à Capgemini. Une étude qui repose sur l'audit d'entreprises françaises qui n'ont pas encore investi dans le secteur et qui, pourquoi pas, seraient intéressées...

Pour leur défense, les industriels de l'éolien peuvent compter, entre autres, sur le cabinet Huglo-Lepage. L'avocate Corinne Lepage défend donc les promoteurs éoliens contre les municipalités et les particuliers qui n'ont pas toujours envie d'avoir cinq éoliennes devant leur fenêtre. Et la femme politique, présidente de Cap 21, en fait la promotion dans les médias. Quant à Arnaud Gossement, avocat dans ce même cabinet et spécialiste du droit de l'environnement, il était encore il y a peu porte parole de France nature environnement. Il ne l'est plus. Ça commençait à se voir...

L'Yonne Républicaine

Lundi 17 mai 2010

Sénonais → Vie locale

■ BŒURS-EN-OTHE

Le projet éolien toujours sous surveillance

L'Association contre l'implantation d'éoliennes à Bœurs-en-Othe (ACIDE) a présenté son nouveau bureau lors de l'assemblée générale, samedi. Jacky Ruste est le nouveau président, Philippe Charlois est vice-président, Marc Hallonet secrétaire et Marc Gayraud reste trésorier.

Au point mort

L'association a fait le point sur le projet d'implantation de cinq éoliennes dans la commune et plus précisément au hameau du Champion. Une centaine de personnes ont signé la pétition lancée par l'association mais peu d'entre eux ont adhéré.

Il faut avouer que pour l'instant le projet n'en est qu'aux prémices et il n'y a pas lieu d'inquiéter la population. Mais les membres de l'association restent vigilants et se tiennent au courant de l'évolution du dossier. Ce-



BUREAU. Le nouveau président de l'association contre l'implantation d'éoliennes, Jacky Ruste (à gauche), travaille à la création d'un site Internet.

lui-ci semble être au point mort du fait du choix politique qui vise à limiter les implantations nouvelles et à encourager l'extension des parcs existants.

Dans ce projet, l'espace choisi est trop exigu pour implanter plus de cinq éoliennes. De plus, un parc trop important fournirait plus d'électricité que ne

peut en recevoir le poste électrique d'Aix-en-Othe qui serait ainsi saturé.

Bernard Le Tortorec, conseiller municipal et seul élu à avoir voté contre le projet, a précisé « que l'association serait intégrée aux discussions si le projet devait évoluer ». ■

Isabelle Lassuk

■ INTERNET

L'Association contre l'implantation d'éoliennes à Bœurs-en-Othe (ACIDE) travaille à la création d'un site Internet où les visiteurs pourront télécharger des documents sur le développement éolien. ■

L'industrie éolienne au Québec en sérieuse difficulté

14 avril 2010 | 16h11

Le Québec pourrait être forcé d'accentuer son aide aux promoteurs de parcs éoliens si elle veut assurer la viabilité de l'industrie québécoise du vent.

C'est du moins l'avis de spécialistes du secteur éolien. Les contrats découlant des deux appels d'offres initiaux d'Hydro-Québec ont été conclus à des prix beaucoup trop bas, affirment-ils. Selon eux, non seulement ces projets ne seront pas rentables, ils sont aussi difficilement viables.

Le premier appel d'offres totalisant 1000 MW établit le prix de vente à 6,5 cents le kWh, alors que le coût de production du kWh s'élèverait à plus de 11 cents. Le deuxième appel d'offres de 2000 MW fixe le prix du kWh à 8,7 cents.

La crise financière, survenue après les appels d'offres, a entraîné une hausse de coûts pour les promoteurs. Cette situation pourrait expliquer pourquoi plusieurs projets tardent à voir le jour et n'être pas étrangère à l'abandon de certains autres.

L'industrie éolienne québécoise s'effondre petit à petit. AAER pourrait n'être qu'un précurseur d'une série de déboires financiers, provoqués en partie par la détérioration des conditions du crédit. Au moins deux autres entreprises sont menacées au Québec, sans compter tous les projets abandonnés ou reportés ces derniers mois, explique Jean-Louis Chaumel, professeur retraité de l'UQAR et membre du Laboratoire de recherche en énergie éolienne. Dans son dernier budget, Québec a reconnu l'urgence d'agir, ajoutant que sa cible de 4000 MW d'ici 2015 était menacée par la crise financière.

«La situation est très délicate. Actuellement, si on fait la somme des projets annulés ou très gravement compromis, il est mathématiquement évident que le Québec n'atteindra pas le 4000 MW qu'il visait», affirme-t-il.

Selon lui, le gouvernement a presque avoué cette situation en consacrant 30 M\$ «pour aider des projets déjà signés, qui sans l'aide de l'État ne verraient probablement pas le jour». Les joueurs de l'industrie disent attendre avec impatience le dévoilement des critères d'attribution de cet appui financier.

Cette aide, indique l'attaché de presse de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, a justement été consentie pour donner un coup de main aux entreprises québécoises qui connaissent des difficultés de financement. L'objectif de 4000 MW est réaliste, affirme Christian Tanguay. Malgré l'augmentation des coûts (notamment dues à une hausse du prix des turbines) et les conditions de crédit difficiles, Québec ne croit pas devoir accroître son aide financière.

Si le gouvernement tarde à agir, c'est toute une industrie qui risque de disparaître, souligne M. Chaumel. «Il faudra faire vite, parce que si cette grosse machine là ne se redresse pas rapidement, la survie d'au moins deux usines pourrait être menacée. Elles sont situées dans des régions sensibles où il y a peu de diversification de l'activité économique».

Le gouvernement est préoccupé et des rumeurs veulent qu'il songe à bonifier les tarifs d'électricité du secteur éolien. Or, si les tarifs des nouveaux projets sont augmentés, les promoteurs des projets déjà conclus à des tarifs plus bas risquent de montrer les dents. «Ces gens vont être furieux. La situation n'est pas facile. Des experts à Québec sont sans doute en train d'examiner les différents scénarios», indique M. Chaumel.

Hydro-Québec, de son côté, dit être confiante que les projets retenus dans le cadre des appels d'offres verront le jour aux conditions prévues. Le porte-parole de la société d'État admet toutefois qu'il est difficile de prévoir l'avenir.

«Le Québec est dans une situation particulière. Ici, fabriquer de l'énergie renouvelable à bas prix représente un enjeu important. Au Québec, l'industrie éolienne a un double défi : elle doit à la fois se développer et se positionner comme un nouveau joueur dans un marché où le prix de l'énergie est très bas», souligne Jean-François Samray, pdg de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.

À ce jour, au moins un projet découlant du premier appel d'offres a été abandonné. Cartier Energie a renoncé à son projet Les Méchins, qui devait fournir 150 MW. Kruger Energie a aussi annoncé son intention de se retirer du projet de Sainte-Luce, octroyé dans le cadre du deuxième appel d'offres. Le projet de Mont-Louis d'une puissance prévue de 100,5 MW est lui aussi menacé.

Pour le troisième appel d'offres de 500 MW destiné au secteur communautaire, le prix plafond est établi à 12,5 cents du kWh. Les parties intéressées ont jusqu'au 19 mai pour déposer leurs projets.

L'Ontario a annoncé récemment plusieurs ententes en matière d'énergie renouvelable. Le secteur éolien aura lui aussi sa part du gâteau. Selon M. Samray, Québec doit voir plus loin que 2015. «Ce que l'industrie envoie comme signal, c'est qu'il va falloir qu'on commence à préparer l'avenir. Que va-t-il arriver après les prochains appels d'offres? L'industrie est en train de lever au Québec. C'est quoi la suite après 2015? Il va falloir savoir parce que l'Ontario devient très attrayante!», conclut-il.

Extrait de la brochure de VESTAS premier fabricant mondial d'éoliennes (page 8 paragraphe 2), concernant la sécurité on peut lire :

Séjour et circulation autour d'une turbine :

Ne pas séjourner dans un rayon de 400m autour d'une turbine a moins d'y être obligé.

Si vous devez inspecter une turbine depuis le sol, ne rester pas sous le rotor mais observez le rotor en vous mettant de face.

Soyez sur que des enfants ne séjournent pas ou jouent près d'une turbine. Si c'est nécessaire mettez une clôture autour des fondations

Et si l'éolien n'était que du vent ?...par Jacques Attali

L'impérieuse nécessité de la réduction des émissions des gaz à effet de serre conduit parfois à des politiques absurdes, résultats de la précipitation d'hommes politiques, (pour qui l'écologie représente d'abord des voix), et de l'avidité d'entreprises, (pour qui le « vert » représente surtout des profits).

Ainsi du développement des éoliennes, considérées aujourd'hui comme une source incontournable d'énergies renouvelables, au même titre que le solaire.

Sans parler de leur dimension esthétique, ni de leur pollution sonore, que chacun peut apprécier à sa guise, leur utilité, dans une politique de croissance durable, est hautement problématique.

Ces grandes machines sont déployées aujourd'hui à très grande vitesse, partout dans le monde, du Texas à la Chine, à l'image de l'Allemagne, qui dispose aujourd'hui du plus grand parc éolien du monde, représentant une puissance de 25.000 MW. D'autres pays ambitionnent des niveaux équivalents : le Royaume Uni projette d'installer une puissance éolienne de 33.000 MW ; les Pays-Bas parlent de 6.000, seulement en off-shore ; et la France veut atteindre en dix ans la même puissance que l'Allemagne.

Ces objectifs, en apparence considérables, sont en fait dérisoires : En Allemagne, toutes ces éoliennes, saturant le territoire, représentent à peine 5% de la consommation de l'électricité du pays, contre 25% pour le nucléaire, qui ne disparaîtra pas. En France, où à peine un huitième de cette puissance est installée, il faudrait construire 1400 éoliennes chaque année pour satisfaire la seule augmentation annuelle de la consommation électrique ; et plus de 2.100 pour produire autant qu'une seule centrale nucléaire.

De plus, c'est une énergie très incertaine, qui ne peut être produite qu'à des moments improbables, quand il y a du vent (et pas n'importe lequel) et donc pas lors d'anticyclone. Au total, une éolienne ne produit annuellement que l'équivalent de 2000 heures de sa puissance maximale. Aussi, l'énergie éolienne ne se développe que si est mise en place une gestion très fine des prévisions météorologiques, avec des investissements importants, pour intégrer cette multitude de productions locales dans les réseaux. **Cela exige d'énormes subventions, (qui, en France, portent le taux de rentabilité sur fonds propre à 22% en moyenne et même à 40% sur les sites les plus venteux).**

Au total, c'est donc une énergie très envahissante, attirant toutes les cupidités. Si l'Allemagne a atteint les limites de ce que son territoire peut supporter, la France est partie dans le même délire : alors que la loi Montagne et la loi Littoral contrôlent très rigoureusement la construction d'immeubles et d'usines, les autorités régionales développent les éoliennes sans pratiquement aucun contrôle : deux permis de construire ont même été accordés à moins de 20 km du Mont Saint-Michel. Et les éoliennes off shore se développent aussi sans aucun contrôle de leurs impacts sur le tissu littoral.

Le moment est venu au moins d'une pause, pour en mesurer toutes les dimensions, avant que le vent n'emporte nos illusions.

j@attali.com

"L'AMOUR EST DANS LE PRÉ" GRÂCE AUX NOUVEAUX BEAUFs



« Le Canard enchaîné » – mercredi 16 septembre 2009 – 7

Eolien et le foncier

« Sur le plan de l'impact sur le foncier et de l'immobilier, une maison située dans un rayon de 3 km autour d'une centrale éolienne est quasi invendable. Un Jugement du TGI de Quimper (Finistère), faisant référence à l'évaluation de deux experts (un notaire et un agent immobilier), estime la dévaluation d'un bien immobilier (une maison), situé à **proximité d'une centrale éolienne, entre moins 24 et moins 46 % de la valeur d'origine.** » Et Vent de Colère de nous joindre en plus une copie d'un papier paru dans *Le Courrier de l'Ouest* : là-bas, un acheteur a porté plainte contre le vendeur qui lui avait caché l'implantation d'éoliennes. Il a gagné en première instance.

Nos détracteurs nous diront qu'il ne faut pas croire tout ce qui est écrit dans les journaux, mais on a même des vidéos, signée TF1 et France 2, attestant de la dépréciation des biens immobiliers (celle de [TF1](#), celle de [France 2](#)). Incinérateurs pas d'informations, éoliennes un peu de documentation, et antennes-relais alors ? Idem, ça reste très flou. On voit néanmoins passer sur le net des chutes de 20 à 30% des biens, même si les témoignages trouvés valent ce qu'ils valent.



DES EFFETS SUR LES PRIX DANS CINQ OU DIX ANS ?

Retour dans la région. Deux représentants d'associations qui luttent contre des projets ont répondu à nos sollicitations. **Daniel Desmont**, vice-président des Riverains du Smetz, qui lutte contre l'incinérateur de Flamoval d'abord : « *C'est une bonne question. Mais difficile d'y répondre clairement. Il y a toujours des gens qui s'installent dans le secteur. Mais sont-ils au courant du projet ? Maintenant, moi, à titre personnel, je connais quelques personnes qui ont vendu leurs maisons dès que Flamoval s'est précisé. Après, le problème vient aussi des agents ou notaires qui ne donnent pas toutes les données aux éventuels acquéreurs.* » On confirme, on a fait le test

Fabrice Forest ensuite, du collectif "Assez" qui œuvre dans la région de Fruges, sacrifiée aux éoliennes au point que même **Dominique Dupilet**, président du Conseil général, demande un moratoire : « *Nous n'avons pas d'études précises sur le sujet. Mais ça joue forcément sur le prix de l'immobilier, il ne faut pas se leurrer. Quand vous en voyez de vos fenêtres, ou même quand vous entendez le bruit. En fait, je pense que si les effets sur l'immobilier ne se font pas ressentir pour le moment, ce sera dans cinq ans, dans dix ans. Avec 140 éoliennes prévues dans le coin, ça jouera forcément.* »

En fait, posons-nous simplement une question de bon sens : si demain, vous avez deux biens identiques, à valeurs égales, etc. sur deux zones voisines, l'une concernée par le tryptique éolienne-antenne-incinérateur, et l'autre vierge de ces installations, vous choisissez laquelle ?



la seule retombée « verte » de l'énergie du vent...

Eolien : Des objectifs gouvernementaux illusoires

Un professionnel de l'éolien industriel avoue que le programme éolien du Grenelle n'a pas de sens et que le matériel nécessite de coûteuses maintenances

Dans l'éolien en France, tous les grands projets sont lancés, l'avenir est à la maintenance, explique Olivier Duguet, fondateur et ancien PDG de la Société Française d'Eoliennes, revendue au groupe d'énergie italien Sorgenia Spa en 2007. A la tête du fonds Hanalei Finance, créé en septembre 2007 et doté de 10 millions d'euros, il a pris des participations dans six sociétés, dont les prestataires Windtechnics et Wind Direct Services.

GreenUnivers : Comment jugez vous le marché français de l'éolien aujourd'hui ?

Tous les grands projets d'éolien terrestre sont aujourd'hui lancés et je ne vois guère de nouvelles possibilités de développement. Les bons terrains très exposés aux vents, notamment dans le Massif central et la Vallée du Rhône, sont pris, avec des fermes déjà construites ou en projet. Aujourd'hui, avec plus de 900 MW installés en 2008, nous atteignons un total de 3 400 MW. Le potentiel du marché est de 6 à 7 000 MW, **les objectifs du gouvernement de 12 000 MW me paraissent illusoires**. On peut toujours installer des éoliennes dans des régions peu ventées, mais elles ne produiront pas beaucoup d'électricité. Sauf à miser sur des innovations technologiques pour améliorer la portée des turbines, qui pourraient leur permettre de tourner avec des vents de 5 mètres seconde.

GU : vous avez pris des participations dans deux sociétés qui font de la maintenance, Windtechnics et Wind Direct Services. Est-ce là que vous voyez le plus de perspectives ?

Clairement, oui. La maintenance est capitale : il faut compter, en moyenne, deux interventions de 60 heures par an pour qu'une éolienne tourne. Mais encore faut-il le faire au bon moment. Une turbine de 1,5 MW, la plus répandue en France, représente un investissement de l'ordre de deux millions d'euros et génère un chiffre d'affaires d'environ 10 000 euros par mois. Mais elle réalise l'essentiel de ce chiffre sur 4 jours seulement par mois, ceux où il y a le plus de vent. Autant dire qu'il ne faut pas les rater. Si une panne se produit la veille d'un grand pont ou s'il faut 15 jours pour trouver une pièce de rechange, la perte d'exploitation peut être importante. Et si c'est la première éolienne de la ligne qui s'arrête parce qu'elle a été frappée par la foudre, c'est toute la ligne qui est stoppée tant qu'on ne la réactive pas. Les services de maintenance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sont donc capitaux.

GU : le vieillissement des parcs va-t-il faire émerger un marché ?

Bien sur. Les installations sont encore très jeunes, mais elles vont vieillir vite. Les éoliennes de 3 MW ont des pales de 50 à 60 mètres avec un rotor d'une puissance de près de 120 MW. On a très peu d'historique sur ce type de matériel, la référence technologique la plus proche est celle des bateaux en fibre de carbone. Une éolienne est conçue pour durer vingt ans, en moyenne, mais beaucoup de ses composants ont une longévité qui ne dépasse pas 5 ou 10 ans. Aujourd'hui, la plupart des constructeurs offre à l'exploitant une garantie de deux ans d'une efficacité à 97% s'il y a du vent. Cela ouvre des perspectives pour couvrir les années qui suivent ! Or, il y a encore très peu d'entreprises sur ce segment de marché. Les principaux acteurs sur le marché français sont allemands et espagnols.

GU : le recyclage peut-il aussi représenter une opportunité ?

C'est moins évident, même si la loi française oblige les propriétaires à démanteler leurs éoliennes en fin de vie, avec une obligation de provisionnement qui sera compensée par les gains sur les matériaux recyclés. Une éolienne est à plus de 90% composée d'acier - entre 80 et 120 tonnes par éolienne quand on intègre les fondations et la tour - que l'on sait déjà très bien recycler. D'autres matériaux sont plus délicats à recycler comme la fibre de carbone. Et puis, il y aura tout un marché secondaire qui va se mettre en place pour des turbines d'occasion. Il peut y avoir des opportunités dans ce domaine.

<http://www.greenunivers.com/2009/06/eolien-maintenance-7554/>

Sans Off Shore à l'Horizon

Contre le maintien du débat public

Deux ans d'actions, de manifestations, de pétitions... La centaine d'adhérents de SOS à l'Horizon fait preuve d'une mobilisation de chaque instant. Le combat du moment : manifester son désaccord quant au maintien du débat public !

C'est suite à une réunion publique organisée en mairie du Tréport le 22 avril 2008 qu'a été créée l'association de défense de l'environnement Sans Off Shore à l'Horizon le 19 mai de cette même année. Pour autant, la protestation existait déjà avant, et s'est depuis renforcée.

Samedi, une trentaine de personnes s'est réunie en salle du forum au Tréport à l'occasion de l'assemblée générale de l'association. Au programme, bilan des actions passées, situation actuelle et calendrier de l'année à venir.

Loi Grenelle 2

En introduction, Gérard Bilon, président de SOS à l'Horizon,

a rappelé que la loi Grenelle 2 a fixé à 6 000 mégawatts la part d'énergie à produire au large des côtes françaises (pour information, la centrale de Penly produit 2 600 mégawatts). Plusieurs zones telles que la côte méditerranéenne ou une bonne partie de la côte atlantique ne pouvant accueillir de parc off shore, ces milliers de mégawatts risquent d'être concentrés au large des côtes bretonnes en remontant jusqu'à hauteur de Calais.

Ainsi, une commission de concertation organisée par la préfecture de Haute-Normandie a eu pour mission de définir les zones maritimes propices au développement de l'éolien maritime en Manche. Une fois l'étude achevée, pas avant fin 2010, il sera procédé aux appels

à projet et appels d'offres pour attribuer ensuite une part du domaine public maritime sous contrat de concession ou d'exploitation au promoteur retenu.

Plus de 8 millions d'euros

Le projet des deux côtes prévue au large du Tréport étant évalué à plus de 8 millions d'euros, il est considéré d'intérêt public, d'où la saisie de la commission nationale du débat public, une "manœuvre qui contourne les procédures de concertation" estime Gérard Bilon, ajoutant "considérant que la loi Grenelle 2 qui définit la procédure n'est pas votée par le Parlement, que les zones d'implantation ne sont pas précisées, que des éléments manquent à l'information, nous demandons à la commission nationale le report du débat à une date ultérieure". Initialement, le débat a été fixé du 13 avril au 30 juillet, avec une réunion publique le mercredi 28 avril à la salle Reggiani au Tréport et un débat sur la pêche artisanale le mardi 11 mai.

Mercredi, l'association attendait une réponse. Rien. Le débat public sera bel et bien maintenu en l'état. Une décision qui révolte Catherine Boutin, trésorière de SOS à l'Horizon, dans la mesure où ce "débat public



Les membres de SOS à l'Horizon ont demandé le report du débat public.

d'un coût de 800 000 euros est financé par la Compagnie du Vent elle-même". Dans ce cadre, un bureau devrait prochainement s'ouvrir rue des Canadiens, au Tréport.

Par ailleurs, l'association considère que le projet s'accompagne de multiples préjudices au niveau économique (pêche, tourisme, coût de l'immobilier...) et social.

Des actions

Toujours mobilisés, les adhérents de l'association multiplient les actions : mise en place

d'une pétition contre le projet des deux côtes, installation d'un panneau de sensibilisation au giratoire du casino en collaboration avec la municipalité, vente à 2 euros d'autocollants "La mer aux marins Non aux éoliennes" réalisés par la Coopérative des Artisans Pêcheurs, mise en place d'un collectif... À l'avenir, SOS à l'Horizon n'exclut pas d'entamer une action judiciaire dans le cas où le projet serait accepté. Dans ce cadre, elle économise autant que possible les subventions, cotisations et autres fonds.

L'éolien ?

Pour Alain Longuent, maire du Tréport, la vraie question est de savoir quelle est l'utilité de l'éolien et le débat devrait porter sur "la nécessité ou non de développer l'énergie éolienne pour l'avenir, car aujourd'hui, si on faisait un véritable bilan carbone pour la réalisation de ces éoliennes, leur pose en mer... on s'apercevrait qu'il s'agit d'une véritable hérésie". L'idéal serait donc "d'appliquer un moratoire et de ne rien construire".

En tant que maire, Alain Longuent souligne que "ce qui fait l'attrait du Tréport, c'est le port de pêche en centre-ville, et si on casse tout ça, on casse le dynamisme de la ville (...). Je ne suis pas de ceux qui pensent que les gens vont venir ici juste pour voir des éoliennes". Et de conclure "pour le projet des deux côtes, ils (N. D. L. R. : la Compagnie du Vent) offrent pour la ville du Tréport 309 000 euros : alors qu'on perd la moitié de la flotte, de l'économie, du tourisme... c'est simplement inacceptable et je vous appelle et vous invite à vous mobiliser encore plus".

Renseignements : SOS à l'Horizon, 02 35 86 24 46 ou <http://sosalhorizon.over-blog.com>

B. Thoreux

Le projet des deux côtes

Même si pour l'instant il ne s'agit que d'un préprojet, "contrairement à ce que laisse entendre la Compagnie du Vent" indique Gérard Bilon, plusieurs chiffres sont déjà avancés :

705 mégawatts : puissance totale que devrait produire le parc.

141 : nombre d'éoliennes, chacune de 5 mégawatts, prévues.

70 km² : surface totale sur laquelle s'étend le projet.

13 à 14 : nombre de kilomètres qui devraient séparer la première rangée d'éoliennes du large du Tréport.

150 mètres : hauteur en bout de pale.

0,13 euro : montant prévu de revente du kilowatt par la Compagnie du Vent (en comparaison, un kilowatt produit à Penly est revendu 0,06 euro).

L'éolien offshore n'a décidément pas le vent en poupe

A Saint-Germain-sur-Ay, la lutte continue contre le projet de parc éolien offshore. Dernièrement, ce sont les conseillers municipaux qui ont émis un avis défavorable aux éoliennes en mer.

La question n'était pas à l'ordre du jour du dernier conseil municipal de Saint-Germain-sur-Ay. Mais face à l'insistance de l'association contre le projet éolien offshore, l'ACPEM 50430, le maire a demandé à ses conseillers s'ils souhaitaient mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil. « **A la majorité, nous avons demandé de l'aborder le jour même.** » Chantal Barjol est conseillère municipale à Saint-Germain : « **Pourquoi attendre ? Nous voulions répondre à la population, qui nous sollicitait régulièrement pour connaître notre point de vue.** »

Et l'avis des élus est sans équivoque. Le vote à main levée du 3 novembre, donne 12 voix contre tout projet éolien au large des cantons de Lessay et La Haye-du-Puits, 1 voix pour et 2 non exprimées. La réaction de l'ACPEM 50430 a été immédiate : « **On avance !** ». Michel Doré, président de l'association, est satisfait de constater que les élus suivent majoritairement sa position, mais aussi celle de plus de neuf cents signataires de la pétition qui circule contre le projet. « **Ce n'est que la première marche, poursuit-il. Notre association va aller plus haut, plus loin maintenant. Nous envoyons des courriers aux élus, au préfet, à des personnalités également.** » Sur le blog de l'association (acpem-eoliennes.over-blog.com), on lit notamment une réponse de la fondation Nicolas Hulot au courrier d'une adhérente.

■ Une lettre de la fondation Nicolas Hulot

Le 18 novembre, le responsable de la mission « Biodiversité, agriculture et territoires »

de la fondation, Jean-Jacques Blanchon, a répondu à Josiane Masson, membre de l'ACPEM 50430. La lettre commence en citant Nicolas Hulot, qui exprimait dès 2005 : « **Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée. Mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales... mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement très incertains...**

En bref, c'est simplement de l'habillage ! ».

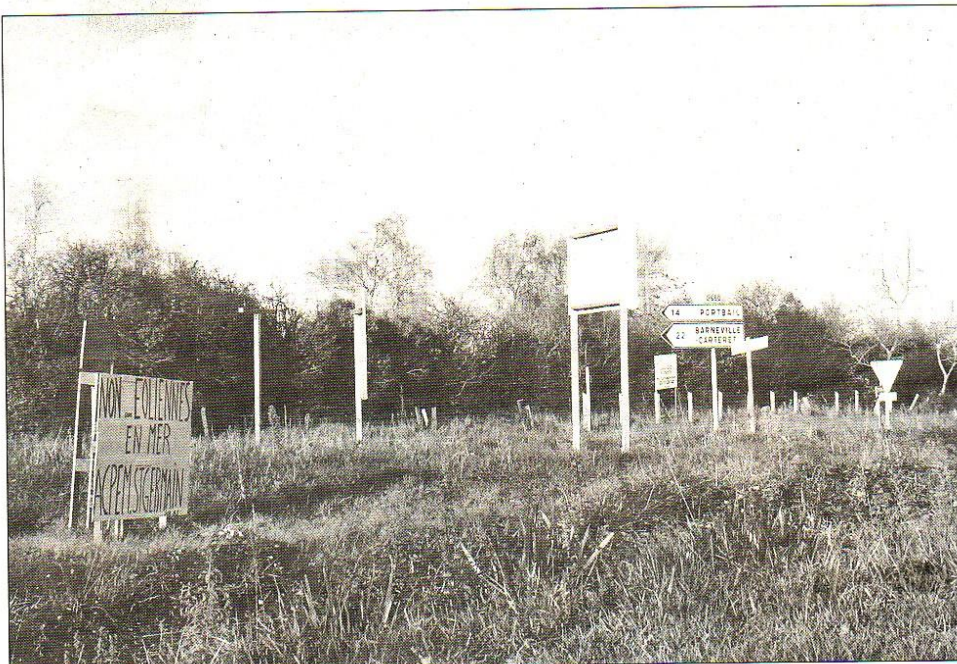
Des résultats très incertains... C'est bien là un des points majeurs qui provoquent le débat dans les territoires où l'éolien industriel veut s'implanter. A Saint-Germain-sur-Ay, le maire Thierry Louis attend davantage de certitudes. « **Il y a une telle pression de la population que nous avons dû aborder la question. Mais je n'étais pas favorable à prendre position maintenant. D'ailleurs,**

le conseil municipal a émis un avis, sans délibération. Tant qu'il n'y a pas de projet pour lequel une concession a officiellement été demandée à l'Etat, nous ne pouvons pas en tant qu'élus donner plus qu'un avis. »

Les élus de la côte Ouest sont nombreux à attendre davantage d'informations, davantage d'études et de confirmations sur l'emplacement des parcs éoliens, le nombre de machines, etc. Ils hésitent

également à s'exprimer sur l'éolien offshore, tant que la loi ne précise pas les modes d'implantation des machines sur le domaine public maritime. De son côté, les associations opposées aux éoliennes en mer à Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay espèrent faire des émules. L'ACPEM 50430 programme d'ores et déjà une nouvelle réunion à la mi-décembre, pour faire le point.

G. L.



Les opposants aux éoliennes en mer se font entendre à Saint-Germain-sur-Ay.

L'éolien en mer, horizon bouché ?

<http://energie.lexpansion.com/articles/climat/2009/09/L-eolien-en-mer-du-nord--horizon-bouche---/>

Karel Beckman rédacteur en chef du magazine European Energy Review

Sans être le moins du monde un adversaire idéologique de l'énergie du vent, on peut se demander si les milliards d'euros qui vont dans l'éolien offshore en mer du Nord sont dépensés avec sagesse

European Energy Review avait publié en 2008 une interview d'Ad van Wijk, le PDG d'Econcern, sous le titre frappant : «Gagner de l'argent avec les énergies renouvelables».

Econcern était alors l'un des plus grands producteurs d'énergie renouvelable en Europe. Des centaines de millions d'euros s'étaient déjà investis dans la société. Ce n'était qu'un début, disait-il. Son rêve était de changer la mer du Nord en une Arabie Saoudite de l'énergie verte. Hélas, le rêve de van Wijk s'est évanoui. Sa compagnie a déposé son bilan en mai, brisée par la crise mondiale du crédit.

Mais l'histoire n'est pas finie. Le rêve de l'or vert de la mer du Nord se poursuit. Les Pays-Bas ont l'objectif d'installer 6.000 mégawatts d'éolien offshore d'ici 2020, le Royaume Uni 33.000 MW, l'Allemagne 25.000 MW. Si ces objectifs ne sont pas atteints, il sera impossible pour ces pays d'atteindre la part d'énergie renouvelable qu'ils ambitionnent d'avoir dans leur mix énergétique. C'est pour cela que certains partis politiques aux Pays-Bas ont demandé au gouvernement de sauver Econcern. Le gouvernement a refusé, pour des raisons évidentes de logique économique. Mais cela signifie qu'il doit maintenant trouver d'autres moyens pour que le rêve de Van Wijk se réalise. Et c'est là le hic.

Couvrir la mer du Nord d'éoliennes se révèle beaucoup plus coûteux que prévu, même dans nos rêves les plus extravagants... Le gouvernement néerlandais commence à s'en rendre compte. Il s'était engagé à construire un « connecteur géant dans la mer » afin de relier toutes les éoliennes offshore au réseau terrestre. La société de consulting Ecofys avait été chargée de calculer le coût. Ecofys –qui, ironie de l'histoire, était alors une filiale d'Econcern- a publié ses chiffres en juin. Elle a abouti à une somme effrayante : de 5 à 11 milliards d'euros. Cela sans prendre en compte les milliards de subventions nécessaires pour assurer la viabilité des éoliennes. Globalement, on estime que les 6.000 MW d'énergie offshore, qui produiront autant d'électricité que deux centrales à charbon, coûteront quelque 25 milliards d'euros en subventions sur dix ans.

Les Néerlandais ne sont pas les seuls à affronter ces dures réalités. Tout récemment, le gouvernement britannique a doublé le montant de ses subventions avant tout pour maintenir à flot son projet amiral, London Array. Cela éclaire la décision de Shell, prise plus tôt dans l'année, de se retirer du secteur éolien – et donc du projet London Array. Les dirigeants de Shell ont été beaucoup critiqués pour cela, mais peut-être avaient-ils compris des choses que le reste du monde n'avait pas encore saisies. Peut-être que quelques fonctionnaires du ministère néerlandais des affaires économiques devraient franchir les quelques centaines de mètres qui les séparent du quartier général de Shell à La Haye et parler un peu avec eux de ces problèmes !

Ne vous méprenez pas – je ne suis pas un adversaire idéologique de l'énergie du vent. Je me demande simplement si ces milliards qui vont dans

l'éolien offshore sont dépensés avec sagesse. Je ne peux pas non plus m'empêcher de m'interroger sur la possibilité de baser une société industrielle sur quelques moulins à vent installés dans des points difficilement accessibles, au milieu de la mer.

J'y ai réfléchi cet été, face à une mer encore vide. Au fait, j'ai pensé aussi à quelque chose : Ecofys a été récemment sauvé du naufrage de sa maison mère Econsult. La société de conseil a été rachetée par une autre société. Le travail de consulting sur les énergies renouvelables s'est révélé être, de loin, l'activité la plus rentable d'Econsult....